L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
AVRIL 2018 VOL. 26 Nº 5

NORBERT MORIN, L'ORGANISATEUR DEVENU DÉPUTÉ

L'HOMME POLITIQUE QUITTERA SA FONCTION DE DÉPUTÉ À L'AUTOMNE

pp. 8-9

Ordination de Mgr Pierre Goudreault

La communauté chrétienne de Sainte-Anne accompagne le nouvel évêque sur son chemin d'évangélisation pp. 22-23

L'Écho de Saint-François
DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

534, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Tél. et fax: **418-259-2177**
courriel: **echosf@videotron.ca**

Veuillez noter

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13 avril 2018.**

ADMINISTRATEURS

Nicole Labonté	Présidente	259-7884
Jean-Yves Gosselin	Vice-président	259-2471
Raynald Laflamme	Secrétaire	717-2659
Sandra Proulx	Trésorière	

DIRECTEURS

Lorraine Lamonde	259-2433
Mireille Fournier	259-7526
Louis-Marie Garant	

Publicité
Raynald Laflamme

Petites annonces
Raynald Laflammee

Maquette et mise en page
Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Montage première page
Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle
Raynald Laflamme

Photographe
Jean Dominique Rousseau

Abonnement
Mireille Fournier

Recrutement et membership
Lorraine Lamonde

Impression
Impressions Credo

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications
Culture et Communications Québec

Journal communautaire réalisé bénévolement

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	45,00$	240,00$
1/4 page	55,00$	355,00$
1/2 page	95,00$	595,00$
1 page	115,00$	1060,00$
Bandeau 1re	115,00$	1060,00$
1/2 bandeau 1re	85,00	635,00$
Petite annonce	3,00$	
ABONNEMENT		
Extérieur	4,00$	35,00$
USA	5,00$	45,00$

Les taxes sont applicables depuis décembre 2016.

Tarifs valide pour les annonceurs locaux. Pour les annonceurs provinciaux, merci de communiquer avec CPS Média au pmartel@cpsmedia.ca .

Distribué gratuitement à toutes les adresses de Saint-François (G0R 3A0).

Tirage: 725 copies, 11 numéros/an

Nos de téléphone importants

Ambulance et Feu 911
CLSC Antoine-Rivard 418-248-2572
Municipalité.....418-259-7228
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié AMECQ

Une communauté en action
maintenant sur le Web
www.echosf.org

SOMMAIRE

Une pièce de théâtre gratuite pour aider à comprendre la maladie d'Alzheimer....4
Menu et musique trad sont à l'honneur....5
Bienvenue à Jeff; Bienvenue à Ethan....6
Journée à la cabane....6
Ateliers culinaires mobiles....7
Norbert Morin, l'organisateur devenu député....8-9
Un appui aux politiques familiales des municipalités....10
Garant et Emballages LM réclament le gaz naturel....11-12
Saint-François fixe la rémunération des élus....13
Une mission en France pour la MRC de Montmagny....14
L'Institut Jean-Garon attend du prochain budget....15
La programmation routière 2018-2020 dans Côte-du-Sud....17
Bienvenue à Saint-François-les-Grands-Vents....18
Spin Don 2018: Des efforts partagés avec les entreprises d'ici....19
Francolière: Les mentions de la 2e étape....20
Francolière: Activité privilège....20
Francolière: Cueillette de bouteilles....20
Francolière: FONOFONE: pour le plaisir de créer de la musique....21
Francolière: Entrevue avec Évelyne Morin....21
Francolière: Initiation à la relaxation....21
La communauté chrétienne de Sainte-Anne accompagne le nouvel évêque....22-23
Les célébrations dans les 3 paroisses....23
Info-Loisirs....24-25
Au fil des jours....26
Renouvelez votre membership....27
L'Écho municipal....16 pages

Les nouvelles de votre conseil

À la suite de la demande du comité des loisirs d'améliorer les installations pour nos jeunes du terrain de jeux, nous nous sommes rendus sur place, le conseil et moi, pour trouver la meilleure façon d'améliorer l'expérience des jeunes pendant leur été. La salle des fêtes est utilisée tous les jours puisqu'ils s'en servent de vestiaire, d'endroit pour dîner, y tiennent des activités, en plus d'être très utile les jours de pluie! Nous allons donc apporter une cure de rajeunissement aux installations sanitaires et nous allons également construire 2 vestiaires garçons/filles. Un bon ménage de la cuisine qui sert à l'occasion sera aussi fait par la même occasion. Un montant de 9 000 $ a déjà été budgété en novembre dernier pour revamper l'intérieur de la salle des fêtes. Ceci dit, la période d'inscription au terrain de jeux est en cours alors n'hésitez pas à inscrire vos enfants!

Dame Nature nous a bien rappelé les rigueurs de l'hiver en mars. Des tempêtes de neige et de vent ont donné du fil à «retorde» à nos équipes de déneigement! Une nouvelle méthode de déblaiement lors de la tempête du 14 mars nous a permis de remettre le réseau routier de la municipalité fonctionnel en seulement 2 heures et demie! Bravo à notre équipe des travaux publics qui a à coeur le service aux citoyens!

Bonne nouvelle! Nous avons vendu les deux derniers terrains de la phase 1 du développement domiciliaire des rues neuves. Deux nouvelles familles deviendront sudfranciscois et sudfranciscoises. Alors à ces deux nouvelles familles, nous leur souhaitons la bienvenue à Saint-François!

Vous verrez dans les affaires municipales de ce mois-ci que nous nous préparons à aller en appel d'offres concernant la phase 2 du développement domiciliaire pour la construction des infrastructures des rues 3 et 4, ce qui nous donnera la possibilité d'ajouter 12 terrains de plus.

La boucle du grand défi Pierre Lavoie sera de passage à Saint-François, le 16 juin 2018. Elle fera son entrée sur le chemin Morigeau, venant de Saint-Pierre, poursuivant sur la montée Morigeau en direction du village, pour emprunter l'ouest sur le chemin Saint-François, et ce jusqu'au chemin de Valléville. N'oubliez pas qu'il y a un beau prix pour la municipalité la plus accueillante, alors réservez votre samedi, sortez vos plus belles décorations et soyez aux aguets pour encourager les cyclistes lors de leur passage dans nos rues!

Le 17 mars dernier avait lieu le traditionnel souper cabane à sucre aux loisirs. La soirée, menée d'une main de maître par le comité des loisirs, a été un franc succès! Un remerciement tout spécial à Gustave Théberge pour le magnifique décor ainsi qu'aux frères Laflamme, à Serge Noël ainsi qu'à Monsieur Joseph-Aimé Blais qui ont agrémenté la soirée de leur musique, en plus de faire danser les participants en grand nombre!

Bon mois d'avril à tous! **– Frédéric Jean, maire**

Votre département spécialisé
agrizone
BMR

Rivière-du-Sud

Une pièce de théâtre gratuite pour aider à comprendre la maladie d'Alzheimer

Du 6 avril 2018 au 29 novembre 2018, La Société Alzheimer Chaudière-Appalaches invite la population à venir voir la pièce «En Alzh'amour ».

Une pièce de théâtre pour aider à mieux ressentir et comprendre la réalité des personnes vivant avec une maladie cognitive et de leurs proches aidants sera présentée le 11 juin prochain à 19 heures à la salle Bernache de l'hôtel L'Oiselière à Montmagny.

Cette pièce sera présentée gratuitement à l'ensemble de la population, et ce, grâce à l'aide financière de l'Appui pour les proches aidants d'aînés Chaudière-Appalaches.

La pièce « En Alzh'amour » fait suite à celle donnée l'an dernier « Mémoire en vacances, anges au travail ». Ces pièces originales font partie d'une quadrilogie dont le grand public pourra découvrir les 2 derniers segments respectivement en 2019 et en 2020.

Ces 4 pièces constituent un ensemble cohérent. Elles visent toutes à informer, et surtout, à outiller les

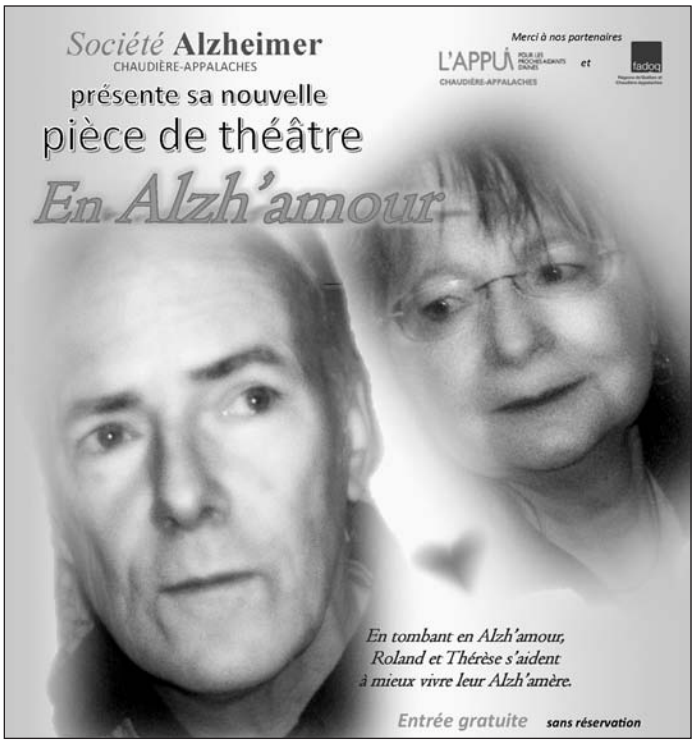

proches aidants de personnes ayant la maladie d'Alzheimer (ou une maladie apparentée) afin de faciliter leur accompagnement en cours de maladie.

Source : Société d'Alzheimer Chaudière-Appalaches

Le Souper Cabane à sucre prisé

Menu et musique trad sont à l'honneur

Le Souper Cabane à sucre offert à l'intérieur des murs du Centre des loisirs demeure une activité prisée des sudfranciscois et de leurs invités. Avant l'ouverture des portes à 16 heures le samedi 17 mars, la quasi-totalité des cartes avaient pris preneur.

✍ par Raynald Laflamme

Au micro, Jean-Pierre Laflamme a remercié ses collègues au Comité des loisirs : Mélanie Gendron, Patrick Laliberté, Isabelle Collin, Nadia Bouffard, Marie-Ève Damphouse, Anne-Marie-Bonneau, Audrey Jean, appuyés par la conseillère Sandra Proulx, ainsi que l'excellent travail de la coordonnatrice au Service des loisirs, Véronique Noël. Tous ont orchestré un travail bénévole de tous les instants, tantôt à l'accueil, tantôt au service de bar et, bien sûr, au service des repas, où plus de deux cents personnes ont pu se rassasier d'un excellent repas chaud canadien concocté par le Restaurant-Bar 51 de Cap-Saint-Ignace. Ne pas oublier à la confection du décor Cabane à sucre, œuvre de Gustave Théberge et la tire sur la neige concoctée par Simon Boulet.

À son tour, le maire Frédéric Jean a remercié l'équipe de bénévoles et a mentionné que c'est ce genre d'événement rassembleur que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite voir se multiplier dans la communauté.

Du bon trad à danser

Tout compte fait, une très belle soirée qui est venue briser la lourdeur de cet hiver qui n'en finit plus de finir.

L'équipe du Comité des loisirs était sur place pour servir le repas traditionnel composé de mets canadiens.

Les participants ont eu droit à un repas chaud du temps des sucres.

Gustave et Yannick Théberge, un père et un fils très impliqués dans la création et l'installation du décor Cabane à sucre à l'intérieur du Centre des loisirs.

Rolande Laflamme et Berthe Guimont ont pris plaisir à exécuter quelques pas de danse pour le photographe.

Éric St-Pierre s'est fait plaisir avec la «boîte à frissons»

La famille Laflamme et leurs invités ont assuré le côté musique du Souper Cabane à sucre.

Bienvenue à Jeff

Il est né le 13 mars 2017, fils de Nicole Labonté et Steve Théberge. Baptisé le 11 mars 2018 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Michel Labonté et Céline Labonté.

Bienvenue à Ethan

Il est né le 27 octobre 2017, fils de Nadia Bouffard et Erik Lefebvre. Baptisé le 11 mars 2018 en l'église de Saint-François. Parrain et marraine: Steven Thibault et Jessica Thibault.

Journée à la cabane

Le club FADOQ Saint-François organise son traditionnel dîner à la cabane à sucre à l'érablière Réal Bruneau à Saint-Henri le jeudi 12 avril pour 11 heures au coût de 13$. Les membres et leurs invités sont conviés à réserver leur place avant le 9 avril à composant l'un des deux numéros suivants: 418-259-7866 ou 418-259-2433. Bonne journée à la cabane.

Source: Lorraine Lamonde

Ateliers culinaires mobiles

Des ateliers culinaires mobiles pourront désormais être offerts dans les communautés des MRC de L'Islet et de Montmagny.

C'est grâce au programme Nouveaux Horizons pour les aînés qui a attribué une subvention de 11 373$ à Soupe au bouton (CDC ICI Montmagny-L'Islet) que l'organisme répondra aux demandes d'organisations d'aînés du territoire. Ce programme du ministère Emploi et développement social Canada veille à ce que les aînés puissent profiter de la qualité de vie de leur collectivité et y contribuer par leur participation dans des activités sociales.

Aînés: mieux s'alimenter

Le projet Ateliers culinaires mobiles consiste à développer une nouvelle formule d'atelier culinaire pour briser l'isolement social et redonner le goût de cuisiner aux aînés. En effet, un des constats est que plusieurs aînés cessent de cuisiner et même de prendre le temps de manger lorsqu'ils sont seuls.

Ateliers culinaires mobiles: des ateliers courts moins exigeants pour les aînés

Aussi, pour certains, la formule des cuisines collectives sur une journée complète est trop exigeante physiquement. C'est pourquoi Soupe au bouton élaborera des ateliers courts avec un volet théorie, un volet pratique qui se termineront par un repas partagé en groupe. Cette formule allégée sera offerte sur l'ensemble des MRC de L'Islet et la MRC de Montmagny.

Pour les organismes en formule accopagnement

Les thématiques seront ciblées par les groupes d'aînés (FADOQ, Fermières, et autres organismes) qui participeront aux différentes étapes de planification, d'élaboration et de promotion des ateliers culinaires. Ainsi, Soupe au bouton accompagnera les groupes et pourra partager leur expertise en matière d'animation de groupe de cuisine et de sécurité alimentaire.

Sylvie Fortin, Soupe au bouton, Pierre Couture, Clément Deschênes, Raymonde Couture de la FADOQ et Guy Drouin, directeur de la CDC ICI Montmagny-L'Islet.

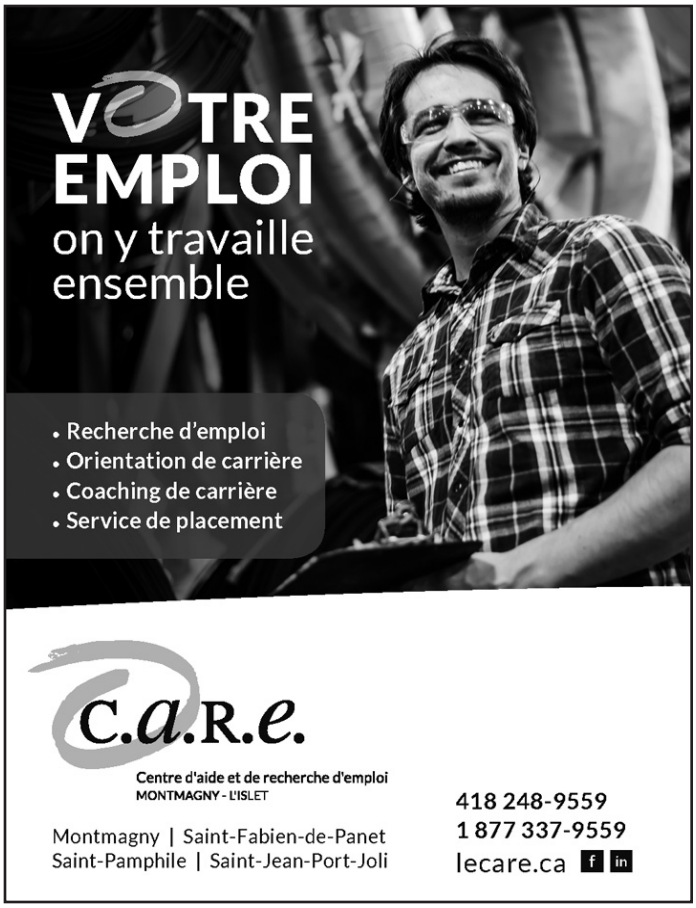

Soyez réactif

L'information avant tout le monde

Grâce à notre infolettre mensuelle envoyée dans votre boîte courriel, vous connaîtrez avant tout le monde les grands titres de notre édition magazine et de quoi il en retourne.

Faites comme les décideurs, soyez réactif!

Pour vous abonner à l'infolettre de *L'Écho*:
http://echosf.org/

L'Écho de Saint-François L'infolettre

Norbert Morin, l'organisateur devenu député

Norbert Morin, l'organisateur devenu député ne sera pas candidat pour le parti Libéral du Québec à la 42e élection générale, le 1er octobre prochain.

✍ par Raynald Laflamme

Au terme de son 4e mandat à titre de député provincial de Côte-du-Sud, Norbert Morin a choisi cette décision qui lui a été difficile à prendre. Cet homme est passionné de politique. Qui connaît l'homme, ne peut s'en surprendre.

« À la suite d'une longue réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'il était temps pour moi de passer le flambeau. Le Québec est en pleine évolution à l'instar du Parti libéral. Après toutes ces années passées en politique, il me fera un plaisir de mettre mon expérience au profit du prochain candidat ou de la prochaine candidate! »

La politique municipale : en classe de préparation

Il a débuté sa vie publique très tôt en faisant ses classes en politique municipale. Fils de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, il deviendra conseiller municipal dans les années 70 sous le maire Oscar Garant. Ce siège de conseiller, il le conservera sans interruption jusqu'en 2002 sous l'administration du maire Jacques Dumas. Cette année-là, au retrait du maire Dumas de la politique active, il se fait élire pour la première fois à la mairie pour un bref mandat de quelques mois.

La politique provinciale : un député en devenir

Mais l'homme politique voyait plus grand. Parallèlement à son implication municipale, il faisait ses classes en politique provinciale. Dès 1972, il se fait remarquer à titre de bénévole à l'organisation de la campagne du candidat Libéral Julien Giasson, qu'il travaille à faire élire à titre de premier député de la nouvelle circonscription électorale de Montmagny-L'Islet. Avec l'élection de son candidat, il est à la bonne école. Puis avec le candidat Réal Gauvin, il deviendra un organisateur électoral redoutable. Il fera élire l'ancien maire de Saint-Adalbert à quatre reprises consécutives, de la première élection le 2 décembre 1985 à la quatrième le 30 novembre 1998.

D'organisateur à député : l'élection décisive

Au retrait de Réal Gauvin de la politique active après un quatrième mandat, Norbert Morin est fin prêt. Ses années d'organisateur lui ont permis de tisser sa toile dans les 26 municipalités de Montmagny-L'Islet. Il

L'homme politique quittera sa fonction de député à l'automne

en aura besoin puisque son entrée comme député à l'Assemblée nationale le 14 avril 2003 s'est fait sur une majorité de 1005 voix, en baisse sur celle de son prédécesseur. Réal Gauvin avait été élu à l'élection précédente avec une majorité de 1805 voix.

Mais le coup dur s'en venait du côté droit, du côté de l'ADQ de Mario Dumont et de son candidat Claude Roy. Le 26 mars 2007, après seulement un mandat, Norbert Morin est défait par une majorité de 1193 voix. Un renversement qu'il s'explique difficilement au lendemain des élections sur les ondes de la radio locale de Montmagny. Blessée, la bête politique retourne panser ses blessures à la mairie de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Dans l'attente d'une revanche, il reconstruit sa base avec son organisation. Le travail est si bien fait qu'à l'élection suivante du 8 décembre 2008, il renverse la vapeur et défait à son tour son adversaire adéquiste cette fois par 4395 voix de majorité. L'effondrement du parti Québécois lui sourit.

Norbert Morin a annoncé son retrait de la vie politique à l'automne en présence de son épouse, Diane Gendron, et des membres de son équipe de bureau de député au service public et des travailleurs de parti qui lui ont permis de remporter quatre élections à titre de député provincial de Côte-du-Sud.

Un député pour la nouvelle circonscription de Côte-du-Sud

Le rendez-vous électoral du 4 septembre 2012 lui pose un nouveau défi. La circonscription est remodelée en y intégrant les municipalités du Kamouraska sous la nouvelle désignation de Côte-du-Sud. Dans cette partie Est de la circonscription détenue jusqu'en 2010 par son ancien imminent collègue d'alors, Claude Béchard emporté par la maladie, l'organisateur devenu député en provenance de l'extrémité Ouest du comté va arracher une majorité de 3296 voix sur le candidat de la CAQ de François Legault.

Côte-du-Sud : le comté de Norbert Morin

Sa dernière élection sera le reflet de l'homme politique qu'il est devenu : accessible, à l'écoute, proche des gens et ardent défenseur des dossiers régionaux et à la fois ardent défenseur du parti Libéral, puisque Norbert Morin est avant tout un homme de parti. Il terminera donc sa carrière politique en étant élu avec une majorité méritée de 9255 voix sur la candidate Mireille Caron de la CAQ.

Norbert Morin : le sentiment du devoir accompli

Ses années en politique active s'inscrivent dans sa volonté d'améliorer la qualité de vie de ses concitoyens « du plus beau comté de la province » :

« Être au service des citoyennes et citoyens pendant une grande partie de ma vie et veiller à leur bien a été mon leitmotiv durant toute ma carrière. C'est avec le cœur rempli de merveilleux souvenirs et le sentiment du devoir accompli que je quitterai mes fonctions cet automne ».

Des dossiers sur le bureau du député Norbert Morin

Ainsi Norbert Morin tournera la page le 1er octobre à quatorze années à servir son monde à titre de député Libéral de la circonscription de Côte-du-Sud. Mais avant, le persévérant député rappelle à tous que « des dossiers importants sont toujours sur la table et qu'il est déterminé à tout mettre en œuvre afin qu'ils soient complétés avant la fin du présent mandat. »

Le parti Libéral du Québec récompensera-t-il l'organisateur devenu député en lui permettant de fermer ses livres à sa satisfaction ou laissera-t-il ces grands dossiers en plan pour le ou la future candidate dans le cadre de promesses électorales ?

Quoi qu'il en soit, trempé d'acier sous le feu Rouge, Norbert Morin est et à jamais un homme de parti !

Un appui aux politiques familiales des municipalités

Une aide financière de plus de 36 000 $ à sept municipalités de Côte-du-Sud

En appui aux politiques familiales des municipalités, Québec octroie une aide financière de 36 498 $ à sept municipalités de Côte-du-Sud dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Cette aide viendra appuyer l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans chacune des municipalités visées par le Gouvernement. L'annonce en a été faite le vendredi 2 mars par le député de Côte-du-Sud, Norbert Morin, au nom du ministre de la Famille, M. Luc Fortin.

La mise en œuvre d'une politique familiale municipale favorise la prise en considération des besoins des familles dans tous les domaines d'intervention, qu'il s'agisse de sécurité, de transport, d'habitation ou encore de culture et de loisirs.

Investir dans l'avenir des collectivités

«L'aide financière accordée permettra à ces municipalités de mettre à jour leur politique familiale. Cette annonce témoigne de la volonté réelle du gouvernement d'investir dans l'avenir des collectivités. Je tiens à saluer cette initiative qui profitera aux citoyens de la circonscription de Côte-du-Sud. Je suis convaincu que les familles de notre communauté s'approprieront les nouveaux projets et qu'elles en feront de véritables succès sur toute la ligne.», de mentionner Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

Les sept municipalités visées par l'aide gouvernementale

• La Municipalité de Tourville recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Municipalité de Saint-Adalbert recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Louise recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Municipalité de Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska recevra 4 998 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Municipalité de Saint-Pacôme recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

• La Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri recevra 5 250 $ pour la mise à jour de sa politique familiale.

Depuis 2002, ce programme assure aux municipalités et aux municipalités régionales de comté un soutien financier et technique pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale municipale.

À cette subvention s'ajoute un soutien technique offert par le Carrefour action municipale et famille (CAMF).

Source : Julien Mercier Caron, attaché de presse
Bureau du député Norbert Morin

Garant et Emballages LM réclament le gaz naturel

Garant et Emballages LM réclament le gaz naturel pour la région de Montmagny. Les deux entreprises de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud joignent à leur tour leur voix aux entreprises magnymontoises Montel, Teknion, Ressorts Liberté et plus récemment Chabot Carosserie pour un accès à cette énergie déjà bien présente ailleurs au Québec. Desservant actuellement plus du tiers des municipalités du Québec avec un réseau de 11 000 km, le gaz naturel est une énergie nettement avantageuse sur le plan économique.

Garant, représenté par M. Roland Doré, vice-président des opérations, et Emballages LM en l'absence de son président et maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, joignent leur voix à M. Olivier Bouffard, directeur des finances chez Chabot Carrosserie et à M. Frédéric Corriveau, président de la chambre de commerce de Montmagny, en présence de Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny, pour réclamer l'accès au gaz naturel pour les entreprises de la région.

Ce que demandent les entreprises de la région, c'est un accès au gaz naturel par le prolongement de la desserte de St-Henri-de-Lévis jusqu'à Montmagny. C'est presque 100 entreprises procurant plus de 4 000 emplois qui pourraient ainsi bénéficier des avantages concurrentiels de cette ressource. Et ils ne sont pas négligeables. Seulement chez Chabot Carrosserie, spécialiste en peinture d'autocars et de véhicules récréatifs, les économies annuelles frôleraient le quart de million de dollars!

Un projet vital et attractif pour Montmagny

Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny, a tenu à rappeler l'importance du projet pour la vitalité et l'attractivité de notre région, citant des exemples de projets récents dans Bellechasse et Thetford Mines ayant indéniablement constitué un tremplin économique. Elle a insisté sur le fait que ce projet est crucial à la fois pour notre développement ainsi que pour la réduction de notre empreinte énergétique.

La desserte de gaz naturel ne doit pas être confondue avec l'oléoduc

Devant les questions soulevées par certains citoyens au cours des derniers jours, Mme Caron a également précisé qu'il ne fallait pas confondre ce projet de conduite de gaz avec celui de l'oléoduc qui avait suscité une vive controverse dans l'Est du Québec. Elle a mentionné que le gaz naturel est une énergie sécuritaire qui ne représente pas de danger pour la faune et la flore. De plus, comme il est plus léger que l'air, il se dissipe rapidement s'il se retrouve à l'air libre. Et s'il est en contact avec l'eau, il ne se mélange pas et ne peut donc pas la contaminer.

Mme Caron a par ailleurs assuré qu'il n'était pas question de traverser des cours d'eau, des terres agricoles ou des milieux naturels protégés et que la conduite de gaz vers Montmagny passerait uniquement sur les chemins municipaux au sud de l'autoroute 20 et qu'aucune expropriation n'était prévue.

Un avantage des grands centres au détriment des petites agglomérations

Au Québec, 46 des 50 villes les plus populeuses ont accès au gaz naturel. En termes de population, cela représente 70 % des citoyens du Québec, soit 5,7 millions sur les 8,3 millions* qui composent la province (*données de 2016), qui bénéficient de cet avantage et profitent des impacts économiques de cet outil au détriment des municipalités souvent moins densifiées en région. Cela creuse encore l'écart entre les grandes agglomérations et les plus petites localités.

Pour M. Olivier Bouffard, directeur financier chez Chabot Carrosserie, qui compte une usine à Montmagny et une autre aux États-Unis, l'accès au gaz naturel pourrait se traduire par des économies pouvant aller entre 150 000 $ et 225 000 $ par année. « C'est presque un quart de million que l'on pourrait sauver annuellement et que l'on pourrait investir dans le développement de nos pro-

Suite à la page 12

Suite de la page 11 cédés, dans l'achat d'équipements, pour consolider notre position et augmenter notre niveau de compétitivité internationale », a-t-il déclaré, en comparant les coûts d'exploitation nettement inférieurs de leur usine américaine.

Le maire Frédéric Jean interpelle les gouvernements

« On ne se bat tout simplement pas avec les mêmes armes », laisse tomber M. Frédéric Jean, maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et président de l'entreprise Emballages LM qui s'est récemment illustrée sur les scènes locale, provinciale et internationale. « C'est important pour des petites municipalités de pouvoir compter sur des entreprises florissantes. La croissance de nos entreprises amène des investissements, des emplois de qualité, de nouveaux travailleurs, de nouvelles familles, plus d'enfants dans les écoles, etc. C'est tout ça qui fait la vitalité d'un village! », a-t-il insisté en interpellant les gouvernements pour qu'ils allouent les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

« Oui, le gaz naturel amènerait des retombées directes pour nos industries, pour les garder chez-nous et maintenir des emplois de qualité, mais le plus important c'est que tout le monde va en bénéficier : nos commerces, nos restaurants, nos entreprises de service, etc. C'est toute notre communauté qui en retirera des bénéfices. On maintien nos industries et nos commerces ici, et on maintien des emplois et des services chez-nous », a mentionné M. Frédéric Corriveau, président de la Chambre de commerce de Montmagny.

Comme convenu, une copie de la résolution adoptée à la séance du conseil des maires du 13 février ainsi que toutes les signatures et lettres d'appui reçues en date du 22 février (331) ont été remises au député de Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, qui les a déposées en chambre le 23. Reste maintenant à savoir si une enveloppe sera réservée pour répondre à ces demandes dans le prochain budget provincial et si le fédéral ajoutera sa contribution comme il l'a fait pour le prolongement du réseau dans Bellechasse. Au total, ce sont quelque 38 M$ dollars qui sont demandés aux deux paliers de gouvernement pour la concrétisation du projet.

Lettres d'appuis

La MRC de Montmagny poursuivra donc, avec les industriels et les représentants des municipalités de la région, le travail de sensibilisation entrepris afin de convaincre les gouvernements de prolonger le réseau gazier québécois pour desservir la région de Montmagny. À cet effet, citoyens et entreprises sont invités à signer le registre d'appui disponible sur le site de la MRC de Montmagny au bit.ly/Gaznaturel.

Des informations sur le projet de desserte en gaz naturel jusqu'à Montmagny ont été mises en ligne sur le site de la MRC de Montmagny au montmagny.com/gaznaturel. On peut également communiquer avec Mme Nancy Labrecque, directrice de la MRC de Montmagny, au 418 248-5985 ou par courriel à nlabrecque@montmagny.com pour en savoir davantage.

Source : Marie-Claude Montminy
Communications régionales Montmagny

Jean Normand
Vice-président
T.D.L.

Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand
En toute confiance
Salon funéraire: 1, 1re rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny
Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net

Saint-François fixe la rémunération des élus

Le présent conseil vient de doter la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud d'un premier règlement à vie décrétant la rémunération des élus municipaux.

✍ par Raynald Laflamme

Le Règlement no 253-2018 a été adopté à la séance régulière du 5 février. Il s'inscrit dans la foulée de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Entrée en vigueur le 1er janvier 2018, cette loi vient apporter des modifications à la Loi sur le traitement des élus municipaux. Ces motivations concernent la rémunération des élus, l'allocation de dépenses et la publication des informations relatives à la rémunération dans le rapport financier de la municipalité.

Dans le cadre de la Loi, la Municipalité, comme toutes les autres municipalités au Québec, voit la rémunération minimale et maximale des élus et la rémunération additionnelle versée pour des postes particuliers être abolies. Québec s'est gardé un droit de regard sur l'allocation de dépenses qui, elle, doit équivaloir à la moitiée de la rémunération de l'élu. Elle est maintenue dans la nouvelle Loi. De même, elle demeure soumise à un montant maximal, lequel sera indexé annuellement au 1er janvier de chaque année et rétroactif à cette même date.

Une rémunération indexée dans le présent règlement

Pour ce premier règlement, le conseil municipal a établi la rémunération du maire à 9 326,64$ plus une allocation de 4 663,32$. La rémunération des élus est, quant à elle, fixée à 3 108,96$ plus une allocation de 1554,36$ de dépenses. Le Règlement prévoit pour chaque exercice financier une indexation de la rémunération « d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, établi par Statistique Canada et publié par le Ministre des Affaires Municipales à chaque année dans la Gazette officielle du Québec, et ce, jusqu'à concurrence de 5% ».

Ces faisant, l'adoption du Règlement décrétant la rémunération des élus vient à l'encontre de la volonté exprimée par le conseil dans la résolution pour entériner la hausse de salaire accordée aux élus et aux employés municipaux adoptée plus tôt le 18 décembre dernier. À l'intérieur de cette résolution, les élus renonçaient à l'indexation, soit une hausse salariale de 1,3 % pour l'année 2018 « dans le but de suivre leurs idées de saine gestion ».

Photo: Archives

Comme lui prescrit la Loi, le conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté en février un premier règlement fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus.

Selon le directeur général de la Municipalité, M. Rémi Montminy, les montants décrétés pour la rémunération des élus sont les mêmes que ceux qui avaient cours avant l'adoption du Règlement no 253-2018. La rémunération et l'allocation de dépenses sont annuelles et versées à tous les mois, soit douze versements.

Dans le prochain rapport financier de la Municipalité présenté en décembre prochain, le Conseil municipal a l'obligation, comme lui prescrit désormais la Loi, de divulguer l'information en distinguant la rémunération des élus et l'allocation de dépenses versées.

Une allocation imposable

Rappelons qu'à la suite du budget fédéral de 2017, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition 2019 et les années suivantes.

Une mission en France pour la MRC de Montmagny

Une mission en France pour la MRC de Montmagny formée de six représentants s'est rendue du 17 au 24 mars prochains dans la région de la Communauté des Communes du Pays de Nay, dans les Pyrénées. Là-bas, ils y ont rencontré leurs vis-à-vis et ont partagé avec eux leurs expériences et discuté des enjeux concernant les services municipaux, les modèles de développement du milieu, les jeunes et la formation professionnelle.

La délégation de la MRC de Montmagny qui s'est rendue en France: M. Jean-Louis Proulx, agent de développement rural à la MRC de Montmagny; Mme Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC; M. Philippe Beaumont, agent de migration au Carrefour jeunesse-emploi; Mme Martine Leullier, commissaire industriel au CLD de la MRC de Montmagny; Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC, et M. Mathias Berlinger, consultant en innovation pour la MRC de Montmagny.

Cette action témoigne de la volonté de la MRC d'adopter un positionnement d'ouverture sur le monde dans le cadre de sa stratégie «MRC de Montmagny : dynamique et innovante». Ce positionnement a été établi à la suite de la consultation publique «Rêve ta région idéale» réalisée par la Table Jeunes de la MRC de Montmagny auquel plus de 1000 jeunes provenant des 14 municipalités du territoire ont répondu.

Au cours de cette mission, les représentants de la MRC de Montmagny ont visité des écoles de formation spécialisées tels Metallicadour (robotique, métallurgie, etc.), le Lycée Technologique Privée Nay Baudreix (horticulture, laboratoire d'analyses, élevage, etc.), le Lycée des métiers d'arts (ébénisterie, sculpture, etc.) et le Lycée le Beau Rameau (commerce, esthétique, etc.). Le groupe de la France viendra quant à lui en sol québécois à l'automne 2018.

Des stages à développer

Les deux organisations souhaitent ainsi offrir des possibilités de stages à l'étranger pour les jeunes de chacun des pays. Un partage d'expérience qui ne peut qu'être bénéfique et qui s'inscrit d'ailleurs dans le Plan d'action pour l'économie et l'emploi 2015-2019 de la MRC de Montmagny.

La MRC de Montmagny et la Communauté du Pays de Nay sont deux territoires relativement semblables qui possèdent des défis presque similaires en lien avec leur caractère rural et leur préoccupation «jeunesse» d'où l'intérêt de mettre en commun leurs expertises et leurs façons de faire.

Rappelons que cette mission a été rendue possible grâce à des aides financières du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD), du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et par la participation de la MRC de Montmagny via le Fonds de développement des territoires (FDT).

Source : Marie-Claude Montminy
Communications régionales Montmagny

L'Institut Jean-Garon attend du prochain budget les prémices d'une politique bioalimentaire audacieuse et réformatrice

L'Institut Jean-Garon, organisme à but non- lucratif dédié à l'animation de débats sur les grands enjeux bioalimentaires du Ouébec, souhaite trouver dans le prochain budget du ministre Leitao les prémices d'une politique bioalimentaire audacieuse et réformatrice, en mesure de «brasser la cage » d'un régime d'encadrement et de soutien à l'agriculture québécoise qui a peu évolué depuis une quinzaine d'années.

Le gouvernement du Ouébec a déjà fait connaître son intention d'adopter ce printemps une politique bioalimentaire capable de générer dans le secteur, d'ici 2025, des investissements supplémentaires de 15 milliards de dollars, 6 milliards de plus en exportations et des achats additionnels de 10 milliards par les Québécois en produits alimentaires d'ici.

Selon M. Jean Pronovost, qui fut président de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), dont le rapport déposé en 2008 est encore considéré comme une référence en matière de politique agricole, il s'agit effectivement de cibles audacieuses. Toutefois, mettre plus d'argent dans le système sans toucher à ses grandes balises légales et réglementaires ne permettra pas le renouveau attendu par tous ceux et celles qui aspirent à une agriculture différente, plus diversifiée et libérée de ses vieux carcans.

En 2008, le rapport de la CAAAQ proposait des changements étalés dans le temps, afin de permettre une adaptation graduelle des programmes et institutions. Dix ans plus tard, il y a nécessité d'agir plus rapidement et de façon plus décisive afin de répondre à des pressions nouvelles ou qui s'expriment plus fortement qu'avant. Ces pressions viennent autant de la société québécoise, comme les préoccupations plus fortes que jamais concernant l'innocuité des aliments, que de l'extérieur, qu'on pense aux changements climatiques ou aux règles du commerce international en plein bouleversement.

Les grandes orientations d'une véritable politique bioalimentaire

L'Institut Jean-Garon, dont M. Jean Pronovost est le président fondateur, a publié récemment un document qui fait le bilan du suivi du rapport de la CAAAQ, dix ans plus tard, de même qu'une actualisation de ses principales orientations, lesquelles devraient guider la future politique bioalimentaire. Ce document des même que des textes complémentaires sont disponibles dans les prochains jours sur le site de l'Institut à: institutjeangaron.com.

Sans minimiser l'importance de l'ensemble de ces orientations, l'Institut insiste sur cinq d'entre elles qui devraient constituer le menu de base d'une véritable politique bioalimentaire.

Sous le leadership renouvelé et pleinement assumé du gouvernement du Québec, ces grandes orientations sont:

- universaliser et adapter le soutien à la production agricole;
- ajuster et assouplir la mise en marché collective;
- éduquer et former pour mieux produire et mieux manger;
- conjuguer santé et alimentation;
- dynamiser le territoire et protéger l'environnement.

Source : Simon Bégin
Institut Jeasn-Garon

Guilde des représentants des ventes
Volkswagen Canada

Jacques Dumont

Rinfret Volkswagen
5355, rue Guillaume-Couture
Lévis, QC G6V 4Z3
418-833-2133
418-833-6658
www.rinfretvw.com
jacques.dumont@rinfretvw.com

Weed Man®
ENTRETIEN DE PELOUSES
ESTIMATION GRATUITE
715, boul. Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
Tél. : **418 248-7970**
Sans frais : 1 800 463-4877
www.weedmanquebec.com

MS2 CONTRÔLE INC.

JEAN MORIN
jean.morin@ms2controle.net
Cell. 418 805-0444

- Contrôle et automatisation
- Électronique et mécanique industrielle et agricole
- Énergie alternative / batterie
- Fabrication de boîtier de contrôle
- Réseaux sans fil et filaire
- Vente et réparation informatique

Sans frais 1 888 312-0444
URGENCE 24H/ 7JOURS 418 248-0444

Boulet
Encans Boulet inc.
Alfred Boulet
564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com
Achat et vente de ferme

Lucie Lachance
NOTAIRE & CONSEILLÈRE JURIDIQUE
88, chemin des Prairies Ouest
St-François-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 3A0
Téléphone : 418 259-1300
Téléc. : 418 259-2101
Llachance@notarius.net

FERME HORTICOLE Lajoie
LA DESTINATION **FLEURS & JARDINS**
330, boul. Saint-Vallier, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0
T: 418 884-3124 • **www.fermehorticolelajoie.com**
Lajoie, c'est aussi des Paysagistes
www.lajoiepaysagistes.com

Restaurant L'ARRÊT STOP

L'ARRÊT-STOP, c'est

UN RESTO
Qui offre:
- Déjeuners jusqu'à midi
- Commandes pour emporter
- Des menus du jour
- Une salle jusqu'à 50 personnes

Tél. Resto: 418-259-7704

UN DÉPANNEUR
OÙ ON PEUT:
- Obtenir du café frais chaque jour
- Faire le plein d'essence
- Acheter sa carte cellulaire
- Se procurer de la bière froide et du vin

Ultramar

Tél. Dép. : 418-259-7515

OUVERT TOUS LES JOURS DE 6H À 23 H
200, route St-François, Berthier-sur-Mer

La programmation routière 2018-2020 dans Côte-du-Sud

La programmation routière 2018-2020 dans la circonscription de Côte-du-Sud prévoit des investissements pour la réalisation de travaux routiers qui concernent 33 projets de 500 000$ et plus. Vingt-deux municipalités sont visées par ces travaux.

Le député de Côte-du-Sud et whip adjoint du gouvernement, M. Norbert Morin, en a fait l'annonce le 16 mars 2018 au nom de la ministre déléguée aux Transports, Mme Véronyque Tremblay.

Ces projets de réfection routière visent à offrir aux usagers de la route des infrastructures sécuritaires, performantes et durables tout en contribuant au développement économique collectif de la circonscription de Côte-du-Sud au cours des deux prochaines années.

Au cours des deux prochaines années, le Ministère entreprendra notamment les projets suivants dans la MRC de Montmagny:

- Asphaltage de l'autoroute 20 à Berthier-sur-Mer sur 4,7 km, des chemins du Roi et du Quai de l'Isle-aux-Grues, des routes 283 et 216 à Saint-Paul-de-Montminy;
- Réfection du pont sur l'autoroute 20 au-dessus de la rivière Perdrix à Montmagny et de celui au-dessus de la rivière Moulin à Saint-Paul-de-Montminy;
- Réfection de la chaussée des routes 283 et de la fin du secteur urbain de Notre-Dame-du-Rosaire (rue du Parc-Municipal);
- Remplacement d'un ponceau au-dessus du ruisseau Turcotte sur la rue Principal à Sainte-Lucie-de-Beauregard.

Les autres travaux à réaliser à la programmation routière 2018-2020 touchent les MRC de L'Islet et de Kamouraska.

«Ces projets routiers qui seront réalisés feront une grande différence dans la qualité de vie de nos concitoyens et des utilisateurs de la route en Côte-du-Sud puisqu'ils d'amélioreront la fluidité et la sécurité de notre réseau routier. Les investissements annoncés récemment démontrent la volonté du gouvernement d'être à l'écoute des besoins de ses citoyens et des entreprises d'ici. De plus, ces travaux assureront les liens qui unissent les municipalités tout en ayant des retombées économiques notables pour nos entreprises par la création des différents chantiers qui seront mis en place dans notre comté.», de commenter le député de Côte-du-Sud, Nobert Morin.

Source: Julien Mercier Caron, attaché de presse
Bureau du député Norbert Morin

LAURENCE HALLÉ TA
IMPÔT 2017

Je serai à la Maison de la Paroisse tous les mardis et jeudis de 18h à 21h du 1er mars au 30 avril.

Pour me rencontrer en dehors de cet horraire, me contacter au numéro suivant:

Tél.: 418-998-1098

☑ Résidentiel
☑ Commercial
☑ Industriel
R. B. Q. 8110-0398-16

ABA CONSTRUCTION
418 259-7440
téléc. **418 259-7477**
André Blais, entrepreneur général
300, boul. Blais Ouest • Berthier-sur-Mer

Bienvenue à Saint-François-les-Grands-Vents

(R.L.) Si Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud était un hameau de France, la localité porterait probablement le vocable de Saint-François-les-Grands-Vents. Et elle porterait trés bien son nom comme l'a démontré le mois de mars, avec sa neige et ses grands vents. La Municipalité a dû procéder à des fermetures de route afin de sécuriser les automobilistes trop en enclins à s'aventurer dans des conditions routières difficiles. Grâce à la vigilance des employés du service de déneigement, aucun événement malheureux n'est survenu sur le territoire. Même si la dernière tempête a laissé son empreinte dans le paysage sudfrancisco is comme en témoigne cette photo de notre photographe maison, Jean Dominique Rousseau, avril malgré des froids annoncés devrait permettre au soleil de prendre le dessus sur un hiver somme en dent de scie.

Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN
www.autoplace.ca
CAA QUÉBEC AFFILIÉ
REMORQUAGE 24 HEURES

GARAGE CORRIVEAU MARIO TECH
☐ Freins ☐ Silencieux
☐ Pneus ☐ Vidange d'huile
☐ Suspension ☐ Air climatisé
☐ Mise au point ☐ Autre
2, boul. Taché Ouest
Montmagny Qc G5V 3A1
418•248•3634
MARIO THÉBERGE PROPRIÉTAIRE

Service de réparation JP
Jean Proulx
✪ Location de tracteur
✪ Réparation et soudure de machinerie agricole
✪ Unité mobile
✪ Déneigement
1125, rang Coteau Sud
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
G0R 4B0
Tél./Fax : 418 248-4186
Cell. : 418 291-1159

418-248-5622
418-248-7071
GFL
GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Pare-brise
Expert collision automobile
Débosselage • Peinture
carrXpert Carrossier expert
GARAGE RECOMMANDÉ CAA
GARANTIE NATIONALE

LES FONDATIONS
B.A.F.
RBQ 8355-8254-56
9191-4333 Québec Inc.
Bruno Forgues, propriétaire
Tél.: 418-259-2709
Téléc.: 418-472-0505
email: lesfondationsbaf@videotron.ca
Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales
163, chemin St-François Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

SOYEZ RECONNUS PAR VOTRE CLIENTÈLE GRÂCE À UNE IMAGE CORPORATIVE RECHERCHÉE
CREDO
création • impression • affichage
1010, rue Renault, Lévis QC G6Z 2Y8
CONCEPTION WEB
SIGNALÉTIQUE INTÉRIEURE
AFFICHAGE GRAND FORMAT
IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
KIOSQUE
La force d'une équipe
visitez notre site web
www.impressionscredo.ca
pour en savoir plus sur nos services

Des efforts partagés avec les entreprises d'ici

Les 2 et 3 février derniers, des combattants ont pédalé ensemble pour combattre le cancer. Les membres du comité organisateur du Spin Don 2018 du Centre Gym Santé souhaitent une dernière fois remercier tous les participants, mais aussi tous nos généreux commanditaires.

Un gros merci à :

- Weed-Man
- MTY Express
- Body Gym
- Hôtel L'Oiselière
- MS2 Contrôle
- Garant
- Bouffard Sport
- Boucherie Richard Morin
- Pharmacie Vincent Lamonde
- Restaurant l'Arrêt Stop
- Cécile et Louis-Marie Garant
- Saniben
- Miellerie Jacques Boulet et Lucille Kirouac
- Le miel des prairies
- Aliments Trigone
- Emballages LM
- COOP de la Rivière-du-Sud

Votre implication auprès de notre communauté est très importante et elle permet de réaliser de grandes choses. Chaque don fait la différence et ainsi vaincre cette maladie.

Ensemble, nous sommes plus forts. Ensemble, nous vaincrons le cancer.

Mille fois merci!

Source : Les membres du comité organisateur Spin Don 2018 du Centre Gym Santé

Cet espace est offert gratuitement au comité organisateur du Spin Don 2018 pour remercier ses commanditaires.

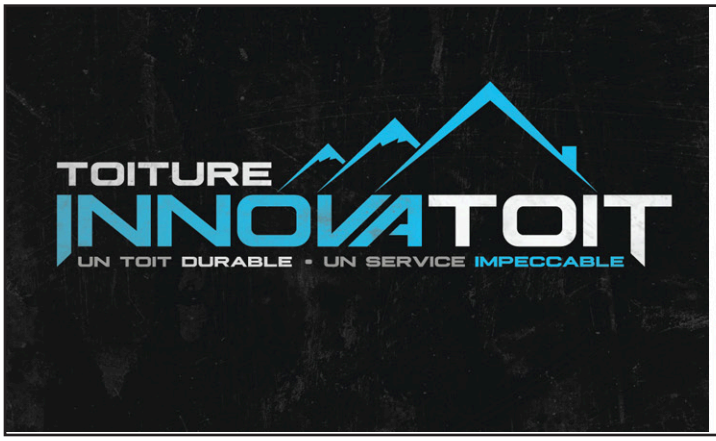

Les mentions de la 2e étape

par Juliette Blais et Laurence Buteau

Pour souligner le travail des élèves réalisé durant la deuxième étape, les jeunes, la direction, les enseignants et les intervenants se sont réunis au gymnase le 13 mars pour la remise des mentions d'honneur. Il y a quatre catégories. Voici ceux qui ont reçu une mention.

Pour les performances scolaires

Voici les noms des élèves : Élody Pelletier, Léa-Rose Marceau, Étienne Pelletier, Mathilde Roy, Benjamin Émond, Samuel Jean et Laurent Bonneau.

Pour la persévérance scolaire

Voici les noms des élèves : Jean-Simon Bonneau, Lauralie Jean, Danaé Théberge, Raphaël Théberge, Émily Lamonde et Cédric Pelletier.

Pour le bon comportement

Les élèves sont Lily-Rose Morin, Étienne Paré, Zachary Boissonneault, Norah Gendron, Mathias Bouffard, Annie Lamonde, Juliette Blais et Émile Tanguay.

Pour l'amélioration

Pour les élèves qui se sont améliorés durant la 2e étape, voici les noms: Thomas Théberge, Dalie Lemieux, Justin Pelletier, Léa Bois, Delphine Dubé, Philippe Blais, Mathias Gendron, Emika-Jade Roussel, Edwards Gariépy et Tessia Boulet.

Activité privilège

par Léanne Picard et Benjamin Emond

Le 2 mars 2018, il y a eu une activité privilège avec tous les élèves de l'école. C'était la journée avant le début de la semaine de relâche. En après-midi, les élèves ont pu manger de la tire sur la neige, faire des courses avec des trottinettes des neiges et des glissades à relais. Ils ont fait aussi des lancers de la mitaine en mesurant leur distance. Le souque à la corde a été également populaire et un jeu de poches avait été organisé. Cela était très amusant.

Cueillette de bouteilles

Le 28 avril prochain aura lieu la dernière cueillette de bouteilles avant le voyage à Montréal qui sera le 18 et 19 juin. N'oubliez pas de sortir vos cannettes et vos bouteilles sur votre balcon, nous viendrons les chercher. Merci de votre collaboration!

FONOFONE : pour le plaisir de créer de la musique

Le 28 février et le 2 mars a lieu une activité spéciale en musique nommée le « Fonofone ». Il s'agit d'une application québécoise pour créer de la musique. Tous les élèves ont utilisé celle-ci pour réaliser une chanson collective. Chacun se choisissait des sons en les mettant plus vite ou plus lents. Les sons pouvaient être aussi plus aigus et moins aigus. Finalement, le tout était réuni pour faire une seule chanson. La personne qui est venue présenter cette application s'appelait Félix, c'est un musicien de Laval. Il nous a accompagnés avec notre enseignante de musique, madame Micheline. C'était amusant. Ce dernier va nous envoyer l'enregistrement de nos créations bientôt.

Initiation à la relaxation

✍ par Laurence Buteau et Juliette Blais

Madame Maïté, notre enseignante d'anglais, a proposé aux élèves du 1er et 2e cycle de s'initier à la méditation, à la relaxation et autres exercices variés durant l'heure du dîner. Cette activité agréable a lieu durant les mois de mars, avril et mai.

NAMASTÉ !

Entrevue avec Évelyne Morin

✍ par Thomas Théberge et Sophie Forgues

Nous vous présentons ce mois-ci, une nouvelle éducatrice au Service de garde de notre école. Elle travaille aussi au service à la clientèle au Super Club Vidéotron de Montmagny, puis elle fait présentement un cours en inspection de bâtiments pour travailler dans l'entreprise familiale.

Voici les tâches qu'elle fait pour réaliser son travail. Elle doit s'assurer de la sécurité des enfants au service de garde et organiser des activités qui vont leur plaire. Elle doit être patiente envers les enfants, les encourager à donner leur maximum et être constante dans ses interventions. Elle partage ses expériences de vie pour faire évoluer les jeunes. Ça fait 4 ans qu`elle travaille dans les écoles de notre commission scolaire. Elle a travaillé 3 ans à l'école Saint-Pie X. Elle travaille aussi à l'école St-Nicolas.

Elle a choisi de travailler dans ce domaine parce qu'une de ses amies lui a demandé de venir l'aider et elle a eu un coup de foudre pour les enfants. Elle a fait un changement de carrière. Les études pour faire ce travail, c'est une AFP en service de garde en milieu scolaire.

Ce qui la passionne en travaillant dans une école, c'est de collaborer avec ses collègues de travail et les enfants. Elle peut permettre aux jeunes d'exprimer leur créativité et leurs émotions. Ce qu'elle trouve motivant, c'est de savoir qu'elle peut faire la différence dans la vie d'un enfant. Ça lui permet de garder son cœur d'enfants. Dans ses moments libres, elle adore les films, la nature et passer du temps avec ses amis et sa famille. Elle n'a pas encore d'enfants et elle habite à Montmagny. Merci pour ton bon travail avec nous madame Évelyne!

La communauté chrétienne de Sainte-Anne accompagne le nouvel évêque sur son chemin d'évangélisation

Mgr Pierre Goudreault est ordonné évêque

Nommé évêque par le pape François le 8 décembre dernier, l'ancien prêtre de la paroisse du centre-ville de Rouyn-Noranda, l'abbé Pierre Goudreaul, a été ordonné titulaire de l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière le samedi 10 mars en présence de près d'un millier de personnes venues accompagner leur nouveau pasteur dans la cathédrale devenue trop petite de Sainte-Anne.

✍ par Raynald Laflamme

Pour cette cérémonie qui a duré plus de deux heures et qui était retransmise à la chapelle du Collège Sainte-Anne et pouvant être captée dans tous les foyers via Internet, le nouvel évêque a fait appel à l'archevêque de Québec, le cardinal Cyprien Lacroix pour lui conférer l'ordination épiscopale. Il était accompagné à sa droite de Mgr Yvon Joseph Moreau, évêque émérite de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et, à sa gauche, de Mgr Dorylas Moreau, évêque de Rouyn-Noranda d'où provient le nouveau pasteur. Une trentaine d'évêques et d'archevêques du Québec, dont Mgr André Gaumond, ancien évêque de Sainte-Anne et archevêque émérite de Sherbrooke, a accompagné le 6e évêque de Sainte-Anne sur la voie qu'il a choisie, soit celle de « proclamer partout l'Évangile ».

La présence du nonce apostolique au Canada, Mgr Luigi Bonazzi a permis de transmettre les « salutations fraternelles du pape François à l'assemblée ». Puis, il a exprimé ses félicitations à Mgr Goudreault en le remerciant d'avoir accepté le mandat que pape François venait de lui confier. Mais avant, Mgr Bonnazzi s'était déplacé donner l'accolade à Mgr Yvon Joseph Moreau après lui avoir livré un message spécial du Saint-Père : « Il m'a chargé de vous exprimer toute sa reconnaissance pour les années données au peuple de Sainte-Anne ». Mgr Moreau a été évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pendant neuf ans, de 2008 à 2017.

Une cérémonie à l'image du nouveau pasteur

La cérémonie d'ordination concoctée par l'équipe des Services diocésains a repris la volonté de Mgr Pierre, une cérémonie empreinte de joie. Souriant et détendu, le nouvel évêque s'est rendu dans l'assemblée donner la bénédiction aux fidèles rassemblés, dont son père Denis Goudreault et une forte délégation de 150 fidèles provenant de l'Abitibi.

Mgr Pierre Goudreault est âgé de 54 ans. Originaire de Rouyn-Noranda, il a été ordonné prêtre le 18 mai 1991.

Son ancien évêque, Mgr Dorylas Moreau, a eu ces mots lors de sa nomination : « …ses qualités humaines et spirituelles., son souci pastoral, son sens de la collaboration, son dévouement et sa générosité, ses compétences autant théologiques que pastorales feront de lui un évêque compétent et sûrement très apprécié de ses futurs diocésains et diocésaines ».

Mgr Pierre Moreau ne sera toutefois pas seul sur cette voie d'évangélisation, puisqu'il pourra compter « sur l'ineffable GPS, l'Esprit du Ressuscité » qui le guidera sur « les justes chemins », selon les mots mêmes du cardinal Lacroix lors de l'homélie. Et encore, il sera aidé des prêtres et des laïcs du diocèse à qui Mgr Bonazzi a demandé « de faire route avec Mgr Pierre Goudreault pour montrer à tous la beauté du chemin chrétien ».

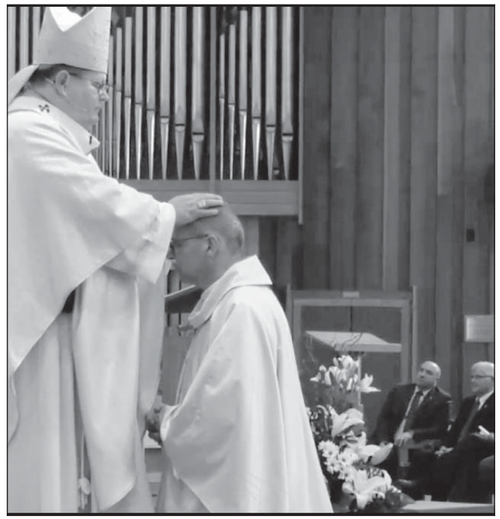

Le cardinal Cyprien Lacroix a imposé ses mains sur la tête de Mgr Pierre Goudreault symbolisant la force de l'Esprit donnée en cet instant précis de son ordination à titre d'évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Mgr Pierre Goudreault reçoit le baiser de la paix de l'abbé Michel Talbot, responsable de l'unité missionnaire de l'Ouest, qui compte 22 paroisses dont celle de Saint-François.

Couronné évêque, Mgr Pierre Goudreault préside alors la célébration et procède à l'encensement de l'autel.

Agenouillé, le livre des évangiles, ouvert, au-dessus de sa tête, Mgr Pierre Goudreault accueille l'Esprit Saint sur lui pour l'aider à porter la bonne nouvelle dans toutes les communautés du diocèse.

Mgr Pierre Goudreault vient de recevoir la mitre, insigne de sa responsabilité pastorale qu'il assumera dans le diocèse de Sainte-Anne.

Accompagné de l'archevêque émérite de Sherbrooke, Mgr André Gaumond, Mgr Pierre Goudreault s'est rendu dans l'assemblée parcourant la cathédrale de Sainte-Anne pour y bénir les fidèles.

Le nonce apostolique au Canada, Mgr Luigi Bonazzi a transmis les «salutations fraternelles du pape François» à l'assemblée réunie pour l'ordination du 6e évêque de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le samedi 10 mars.

Photos tirées de captures d'écran de la retranmission vidéo de ECDQ.tv

Les célébrations dans les 3 paroisses

1 avril -- Pâques
Messe dans les trois paroisses
Saint-Pierre 9h00
Saint-François 10h30
Berthier 11h00

8 avril
Messe à Saint-Pierre 9h00
messe à Saint-François (anniversaire) 10h30
Pas de messe à Berthier

15 avril
messe dans les trois paroisses aux heures habituelles

22 avril
Pas de messe à Saint-Pierre et à Saint-François
Messe à Berthier 11h00

29 avril -- célébration de la Parole pour les 3 paroisses -- Saint-François 10h30

Source : Nicole Rémillard
Équipe pastorale

Municipalité
Saint-François
de-la-Rivière-du-Sud

LOCATION DE SALLE

Grande salle du centre des loisirs

Salle montée (tables et chaises) 150$ + taxes
Salle montée avec Service de bar 175$ + taxes

- ✓ *Peut accueillir 250 personnes assisses*
- ✓ *Cuisine avec 2 cuisinières, réfrigérateur et grand comptoir*
- ✓ *Vestiaire*
- ✓ *Chambre froide*
- ✓ *Équipements électroniques disponibles sur place ($)*
- ✓ *Service de bar sur demande ($)*

Section bar du centre des loisirs

Salle montée (tables et chaises) 60$ + taxes
Salle montée avec Service de bar 85$ + taxes

- ✓ *Peut accueillir 30 personnes assisses*
- ✓ *Bar à même la salle*
- ✓ *Téléviseur sur place*
- ✓ *Idéale pour réunion personnelle ou professionnelle.*
- ✓ *Chambre froide*

Saloon

Salle non montée 50$ + taxes

- ✓ *Peut accueillir maximum 40 personnes assisses*
- ✓ *Cuisine complète*
- ✓ *Disponible l'été seulement, non chauffé*

Cabane à sucre

Salle non montée 50$ + taxes

- ✓ *Peut accueillir maximum 40 personnes assisses*
- ✓ *Cuisine complète*
- ✓ *Disponible l'été seulement, non chauffé*

RÉSERVATION ET INFORMATION : loisirs@stfrancois.ca ou 418-259-7228 # 202

Municipalité Saint-François de-la-Rivière-du-Sud

le grand DÉFI PIERRE LAVOIE | La boucle

La boucle sera de retour à Saint-François le samedi 16 juin. C'est 8 000 cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie qui passeront dans notre village et **ON A BESOIN DE VOUS** !

- **Nous avons besoin de bénévoles à la fermeture de rues.**
  À titre de bénévole, vous aurez à fermer les rues à l'aide de barrières afin d'empêcher la circulation des voitures. En tant que bénévoles vous devrez être présents pour les deux dates ci-dessous :
  - Formation le mercredi 6 juin à 19 h 00
  - Samedi 16 juin de 8 h 00 à 15 h 30
- **Comité pour créer un accueil hors du commun (10 000$ à la municipalité gagnante)**
  Le but de ce comité sera de penser à des idées originales afin de faire vivre un moment WOW aux cyclistes lors de leur passage. Ce sont les cyclistes qui vont voter pour le village qu'ils ont préférés et le village qui aura eu le plus de votes gagnera 10 000$. Cet argent sera investi dans des projets liés aux saines habitudes de vie.
  - 1 rencontre par mois (+/- 5 rencontres au total)
  - Soir de semaine (jour et heure à déterminer selon la disponibilité des gens

Tous les bénévoles recevront un t-shirt bénévole, une boîte à lunch et une invitation à la soirée hommage aux bénévoles du Grand défi Pierre Lavoie dans votre région.

Trajet 2018 : Chemin Morigeau, Montée Morigeau et Chemin Saint-François Ouest (village)
Fermeture des chemins : 11 h 00 à 15 h 30

Vous êtes intéressé ?
Inscrivez-vous en téléphonant au
418-259-7228 # 202
ou en écrivant à loisirs@stfrancois.ca

Pour réaliser sa mission de faire bouger les jeunes et d'encourager la population québécoise à adopter de saines habitudes de vie, le Grand défi Pierre Lavoie organise plusieurs événements majeurs qui seraient impossibles sans l'appui de nombreux bénévoles. En devenant bénévole du Grand défi Pierre Lavoie, vous nous permettez de réaliser notre mission et vous contribuez, de façon significative, à changer avec nous la culture en santé au Québec.

2018 avril

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
1 **Joyeuses Pâques!**	2	3 Réunion du conseil	4	5	6 Reprise du Chapelet Chapelle des Prairies 19 h	7 **Journée mondiale de la santé**
8	9 le Comité d'embellissement se réunira à 19 h	10 Réunion des Fermières 13h30	11	12 **FADOQ Saint-François** Journée à la cabane à sucre 11 heures	13 **Bac bleu**	14
15 *Semaine nationale de l'action bénévole*	16 **Tombée du journal**	17	18	19 Messe Chapelle des Prairies 19 h	20	21
22 **Jour de la Terre** *Semaine nationale du don d'organes et de tissus*	23	24	25	26	27 **Bac bleu**	28
29	30					

C'EST ENCORE LE TEMPS DES SUCRES!

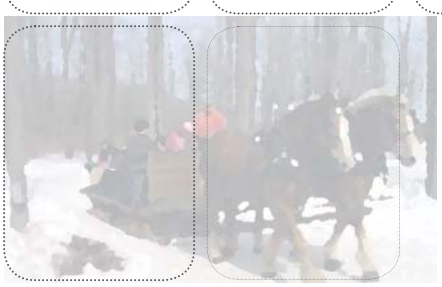

Sécurité routière

Soyez prudents!

RÉSUMÉ DU PROCES-VERBAL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 mars 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Gosselin, Pro-Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 février 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 février 2018 soit adopté tel que déposé.

REVENUS FÉVRIER 2018

Permis	200,00
Fax	2,00
Loyers	3105,00
Location salle	450,00
Bar	568,78
Cours de violon	290,00
Cours de patin	25,00
Tournoi hockey	1283,26
Hockey inter	40,00
Journal l'Echo, remb. frais poste	228,67
Local des jeunes	153,59
Carrières Rive-Sud, redevances carrières et sablières 2017	10500,65
TOTAL	**16 846,95**

COMPTES A PAYER MARS–2018

Postes Canada, achat 1000 timbres et frais poste supp. taxes	1000,80
Hydro-Québec	
Garage municipal	1127,70
Caserne incendie	798,50
Parc Olivier Tremblay	64,28
Poste surpresseur St-Pierre	332,90
Enseigne 4-chemins	248,82
Poste Ass. Morigeau	398,68
Compteur d'eau St-Pierre	29,29
Climatisation Loisirs	280,57
Centre des Loisirs	2173,81
2, 5e rue Est	60,51
Maison Paroisse	1798,24
Poste Ass. village	2119,84
Pavillon Bédard	120,44
Usine d'eau potable	6408,73

Éclairage public	820,09	16 782,40
Bell Mobilité, Bureau, Loisirs, Garage	329,19	
Vidéotron		
Bureau	274,51	
Garage	98,14	
Usine d'eau potable	101,55	
Surpresseur St-Pierre	32,66	
Loisirs	139,49	646,35
VISA		
Google, publicité Facebook	98,79	
Local des jeunes	352,83	
Tournoi de hockey	398,86	
Maison Paroisse	48,27	
Bar	198,59	
Patinoire	402,40	1499,74
La Fabrique, loyer Bibliothèque du Rocher mars 2018		350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire février 2018		25,00
MonBuro, 2 caisses de papier		105,71
MRC de Montmagny, tonnage janvier 2018		1191,15
Journal l'Oie Blanche, dérogation mineure + annonce terrains		168,22
Praxair, 2012m³ à 0,3142 oxygène + location réservoir oxygène		1189,51
Unibéton, 181,73 sable et sel 12%		4962,46
Groupe Corriveau EPC inc., installation 2 tamis (usine d'eau potable)		942,96
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine d'eau potable)		16,36
Bossé et Frère inc, pièce souffleur		29,06
Propane GRG, 637,7 litres à 0,5590$ propane Caserne incendie		431,85
Garage MTY, ajuster « clutch » camion Ford		27,89
Philippe Gosselin et Ass.,		
2389,3 litres à 0,8261 huile chauffage M. Paroisse	2242,21$	
1614,2 litres à 0,8261 huile chauffage Loisirs	1533,18	
571,1 litres à 0,8261 huile chauffage Garage	538,63	
759,6 litres à 0,7821 huile chauffage Garage	683,04	
459,7 litres à 1,0731 diesel	567,18	
2527,5 litres à 1,0601 diesel	3080,64	
1661,5 litres à 1,0291 diesel	1965,90	10610,78
Conval Québec, pompe doseuse polymère (usine d'eau potable)		2322,50
Spécialité Moteurs Berthier, pièce souffleur Loisirs		24,14
Vigneault Montmagny inc., crampons		25,27
ADMQ		
Renouvellement annuel adhésion à l'ADMQ + assurance	865,39	
Inscription Congrès 2018	602,47	1467,86
Molson Coors Canada, bière		723,60
Garage Gilmyr, pièces et réparation camion Ford		756,68
Air Liquide, location bouteilles		21,69
Macpek		
Pièces machinerie	25,84	
Pièces camion Freightliner	19,70	
Pièces camion Ford	54,39	99,93
J.S.R. enr., pièces bornes-fontaines		663,29
Les Alarmes Clément Pelletier,		
Réparation alarme Loisirs	68,99	
Réparation appareil défectueux Garage	111,53	180,52
Transport Adapté Vieux Quai, transport janvier 2018		181,97
Monyvill enr.,		
8½ hrs déneigement trottoirs à 82$	697,00	
1 transport fardier	75,00	
312 m³ ramassage neige à 0,90$	280,80	1210,46
Receveur Général du Canada, licence radio service incendie et Garage		1073,00
Sebci, sel en vrac 77 160kg à 89,10/tm		6923,34
Regroupement U.R.L.S. du Québec, formation Véronique Noël		57,49
Propane GRG, 577,4 litres à 0,5590$ propane Caserne incendie		391,01
Nortrax, pièces niveleuse		659,40
Boulons et Écrous A.M., boulons, écrous, etc		90,14

Canadian Tire, pièces équipements	52,78
Aquatech, opération usine d'eau potable et eau usée	9772,87
Gaudreau Environnement, collecte janvier 2018	5785,62
Régie L'Islet-Montmagny, quote-part 2018	1184,46
Commission Scolaire de la Côte-du-Sud, zone à risque	356,42
Ass. des Camps du Québec, adhésion 2018	172,46
Praxair, 2175m³ à 0,3142$ oxygène	801,92
Postes Canada, envoi journal l'Echo (extérieur)	87,96
Dépanneur Servi Express, essence	222,79
Pièces d'Autos Carquest, pièces équipements	281,71
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	307,32
Jocelyne Noël, entretien bureau février 2018	120,00
TOTAL	**76 328,03**

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes de mars 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

DÉROGATION MINEURE

Les propriétaires de la ferme bovine située au 1128 ch St-François O désirent procéder à l'agrandissement du bâtiment d'élevage et par le fait même, augmenter un peu le cheptel. Ce qui rend ce dossier dérogatoire, ce n'est pas l'augmentation du nombre de bêtes puisque le Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (CA) le permet déjà, mais plutôt l'agrandissement du bâtiment puisque les marges avant et latérales ne sont pas respectées.

Pour ce qui est de la marge avant, le règlement de zonage ainsi que le RCI exigent, pour ce type de bâtiment, une distance minimale de 50 mètres en marge avant et de 8 mètres en marge latérale des lignes de lot. Le projet présenté par les promoteurs serait lui, à ±13 mètres de la ligne de lot avant et de ± 8 mètres de la ligne de lot latérale.

Encore une fois, il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment et non d'une nouvelle construction. Il est malheureusement impossible, pour les promoteurs, d'implanter l'agrandissement prévu sans qu'il soit, de part et d'autre, dérogatoire.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est réuni le 26 février dernier pour statuer sur ce dossier. Après analyse de la demande, le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter ce dossier dérogatoire. Par contre, vu que les marges précises ne sont pas encore connues, le comité recommande qu'une variation de 100 cm de part et d'autre soit acceptée entre la donnée théorique et l'implantation réelle du projet.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut être construit à un autre endroit sur la propriété puisque le bâtiment d'élevage principal se trouve déjà en zone dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est réuni le 26 février 2018 pour étudier ce dossier et qu'après vérification, il recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'éviter des problématiques de non-conformité de part et d'autre, le CCU recommande aussi qu'une variation de 100 cm soit tolérée, en plus ou en moins, des marges demandées ;

CONSIDÉRANT QUE mise à part les marges dérogatoires, le projet présenté est conforme aux autres règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité accepte les recommandations du CCU et autorise le promoteur à construire le projet tel que présenté. Qu'une variation de 100 cm en plus ou en moins soit tolérée des marges demandées.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport 2017 du service de sécurité incendie nous a été transmis il y a quelques jours et une copie a été remise à chacun des élus.

Ce rapport est en lien avec le schéma de couverture de risque et nous permet de savoir où notre service incendie

se situe dans l'atteinte des objectifs.

Après avoir pris connaissance de ce document et si le Conseil municipal est d'accord avec celui-ci, nous devons l'adopter par résolution et faire parvenir une copie de la résolution à M. Charles Gauthier, responsable en sécurité incendie à la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de certaines actions au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de présenter annuellement un rapport sur la sécurité incendie aux MRC et ces dernières doivent le présenter au ministère de la Sécurité publique par la suite;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal a pris connaissance des données du rapport incendie 2017 et qu'il l'adopte tel quel.

QUE le rapport et la résolution soient transmis à la MRC de Montmagny.

REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT

Nous avons un financement d'emprunt qui prend fin le 13 mars prochain. Dans ce financement, nous trouvons deux (2) règlements d'emprunt soit :

RÈG # 229-2012 (Ch St-François Est)	491 400$
RÈG # 232-2012 (Souffleur+équipement)	173 300$
Total	664 700$

Ce financement en fut un de cinq (5) ans et à titre informatif, le taux d'intérêt moyen était de 2,71%.

Les démarches pour le refinancement d'emprunt ont été faites au ministère des Finances et voici la façon de procéder :

- Le ministère des Finances va en soumissions publiques auprès d'institutions financières
- Le ministère des Finances va procéder à l'ouverture des soumissions publiques le lundi 5 mars 2018
- Le ministère des Finances va communiquer les résultats à la Municipalité
- La Municipalité devra adopter des résolutions à sa séance régulière du 5 mars 2018 et les transmettre au Ministère

Voici les résultats des soumissions qui nous ont été fournis :

Caisse Desjardins Rivière du Sud	taux d'intérêt moyen 3,07000%
Banque Royal du Canada	taux d'intérêt moyen 3,09000%
Financière Banque Nationale inc	taux d'intérêt moyen 3,14375%

Donc, à la lumière de ces résultats, le refinancement pour cinq (5) ans sera avec Caisse Desjardins Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer à 3,07000% de taux d'intérêt moyen.

Il faut maintenant adopter deux (2) résolutions soit une d'adjudication et l'autre de concordance et de courte échéance. Des explications plus précises seront dans le procès-verbal.

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	5 mars 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0700 %
Montant :	664 700 $	Date d'émission :	13 mars 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mars 2018, au montant de 664 700 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER

59 200 $	3,07000 %	2019
60 900 $	3,07000 %	2020
62 700 $	3,07000 %	2021
64 700 $	3,07000 %	2022
417 200 $	3,07000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,07000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

59 200 $	3,09000 %	2019
60 900 $	3,09000 %	2020
62 700 $	3,09000 %	2021
64 700 $	3,09000 %	2022
417 200 $	3,09000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,09000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

59 200 $	2,00000 %	2019
60 900 $	2,25000 %	2020
62 700 $	2,50000 %	2021
64 700 $	2,65000 %	2022
417 200 $	2,80000 %	2023

Prix : 98,40000 Coût réel : 3,14375 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Huguette Blais
appuyé par Monsieur Jean-Guy St-Pierre

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS RIVIERE SUD ET BERTHIER-SUR-MER pour son emprunt par billets en date du 13 mars 2018 au montant de 664 700 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 229-2012 et 232-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 664 700 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 MARS 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite emprunter par billets pour un montant total de 664 700 $ qui sera réalisé le 13 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
229-2012	491 400 $
232-2012	173 300 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 229-2012 et numéro 232-2012, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Yves Laflamme,
appuyé par Madame Sandra Proulx

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1- les billets seront datés du 13 mars 2018;

2- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;

3- les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier

4- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	59 200 $	
2020.	60 900 $	
2021.	62 700 $	
2022.	64 700 $	
2023.	66 400 $	(à payer en 2023)
2023.	350 800 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 229-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

LIEUX D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLIC

La Municipalité est tenue d'afficher les avis publics à deux endroits différents sur son territoire. Jusqu'à présent, les lieux d'affichage étaient le bureau municipal et le bureau de poste. Or, comme vous le savez déjà tous, le bureau de poste est maintenant dans des nouveaux locaux où l'affichage public est interdit.

Nous devons donc désigner, en plus du bureau municipal, un nouveau lieu d'affichage. Des démarches ont été faites vers quelques propriétaires de lieu public et les dirigeants de la Caisse Populaire Desjardins ont gentiment accepté notre demande même si l'affichage y était interdit depuis plusieurs années. Par contre, dans le but d'éviter de briser les murs et pour ne pas que n'importe qui affiche, nous avons convenu que la Municipalité y installerait un tableau d'affichage pour notre usage exclusif.

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule qu'une municipalité doit avoir au moins deux (2) lieux publiques d'affichage ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal et le bureau de poste étaient les lieux publiques d'affichage mais depuis le déménagement de ce dernier, l'affichage y est interdit;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Municipalité a été informée qu'elle ne pouvait plus afficher dans les locaux de Postes Canada, le directeur a approché la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud et ils ont accepté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité désigne le bureau municipal situé au 534 ch St-François Ouest et la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud situé au 526 ch St-François Ouest comme ces deux (2) lieux d'affichage.

QUE le directeur soit autorisé à procéder à l'achat d'un tableau d'affichage muni d'une porte et d'une serrure pour l'installer à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Sud.

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ POUR LES ÉLÈVES EN ZONES À RISQUE 2017-2018

Nous avons reçu, pour 2017-2018, la facture correspondante à notre portion des coûts de gestion liée à l'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire.

Les coûts exigés sont : 90$/ 1 enfant, 110$/2 enfants et 135$/3 enfants et plus.

Pour la Municipalité, ça signifie :

- 1 demande au tarif de 90$	90,00
- 2 demandes au tarif de 110$	220,00
	310,00
TPS	15,50

TVQ	30,92
Total	385,17$

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé n'a pas de trottoir où les jeunes étudiants peuvent circuler de façon sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable de laisser des jeunes enfants marcher le long de cette route;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le directeur-général à payer cette facture de 385,17$ à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour les coûts de gestion liés à l'utilisation des places disponibles en zone à risque.

VENTE DU TERRAIN #25 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

La Municipalité a reçu une offre d'achat formelle pour le terrain #25 du nouveau développement résidentiel.

Ce terrain de 7037 pi^2 est situé sur la quatrième rue Ouest, sous le lot # 4 664 555.

Il faudrait officialiser cette vente par résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat officielle pour la vente d'un terrain résidentiel dans le nouveau développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la Municipalité a toujours pris à charge les frais notariés et qu'il en est encore ainsi ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition d'achat de madame Virginie Cadorette concernant le terrain situé sur la 5e rue Ouest du côté nord de la rue. La superficie est de 7 037 pi^2.

Le prix du dit terrain est de 3,50$ du pied carré et est situé sur le lot 4 664 555.

Le coût du terrain est de	24 630,00$
TPS	1 231,50$
TVQ	2 456,84$
TOTAL	**28 318,34$**

QUE le maire monsieur. Frédéric Jean et le directeur général monsieur Rémi Montminy soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette vente.

QUE la future acheteuse concrétise son achat par acte notarié.

SONORISATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE AUX LOISIRS

Dans la lignée de la mise à niveau de nos installations au Centre des loisirs, nous ne pouvons bien sûr pas passer à côté de la sonorisation. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, les installations actuelles sont soit très désuètes, soit qu'elles ne fonctionnent pas bien ou plus du tout.

Les locateurs et utilisateurs de la salle apprécieraient grandement une sonorisation fonctionnelle et adaptée aux technologies d'aujourd'hui. Pour ce qui est de l'extérieur, les patineurs pourraient exercer leur activité sous le son d'une musique entraînante, la sonorisation servirait aussi lors d'activités telles que la Foire au village, pour le camp de jour, le baseball, le soccer, etc.

La coordonnatrice en loisirs ainsi qu'un bénévole qui connaît très bien ce genre d'installation et comprend les besoins de la Municipalité, se sont penchés sur le sujet, ont été voir et tester les équipements existants et ont élaboré une liste de ce que nous aurions besoin pour être fonctionnel et à jour dans ce département.

Une soumission a été demandée à la firme reconnue Solotech, qui d'ailleurs s'occupe déjà de la sonorisation dans la tente pour la Foire au village, et en voici les résultats :

Pour la sonorisation extérieure, pour la quincaillerie et les équipements, il en coûterait 5 543.50$ avant taxes.

Pour la sonorisation intérieure, pour un amplificateur, la quincaillerie, etc., il en coûterait 549,50$ avant taxes.

Donc, au total, pour mettre à jour la sonorisation intérieure et extérieure, Solotech nous demande 6 093$ taxes en sus. L'installation et la mise en marche des équipements seraient faites par nos employés, sous la supervision du bénévole déjà au dossier. La firme LSM nous a aussi fourni une soumission. Pour l'équipement complet, sans l'installation, la firme nous demande 6 150$ taxes en sus.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord avec la soumission de Solotech ou celle de LSM ?

ATTENDU QUE les équipements en places nécessitent une mise à jour presque complète;

ATTENDU QUE l'installation de tels équipements à l'intérieur et à l'extérieur va plaire grandement aux locataires de la salle et aux utilisateurs du site des loisirs ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à deux (2) fournisseurs selon les besoins ciblés par notre coordonnatrice et un bénévole qui connait bien ce genre d'équipement et les besoins de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le soumissionnaire le moins élevé pour les mêmes équipements est la firme Solotech;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la soumission de Solotech au montant de 6 093,00$ taxes et installation en sus pour la fourniture d'équipements de sonorisation pour l'intérieur et l'extérieur du Centre des loisirs.

QUE l'installation soit faite par nos employés municipaux sous la supervision du bénévole déjà impliqué au dossier.

INVITATION AU SOUPER-CONFÉRENCE DE L'UPA

Le Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny convie les élus municipaux et autres intervenants socioéconomiques de son territoire à participer à un souper-conférence au cours duquel M. Paul Doyon, 2e vice-président de l'Union des producteurs agricoles, vous entretiendra avec enthousiasme sur l'agriculture; son histoire, ses retombées et ses opportunités, tant pour notre MRC que pour la région et tout le Québec.

Pour la MRC de Montmagny, l'agriculture est un secteur économique important et complexe qui a fortement évolué depuis un demi-siècle. Aujourd'hui et pour l'avenir, nombreux sont les défis et les opportunités de développement en agriculture.

L'activité aura lieu le 14 mars prochain à compter de 18h au complexe Appalaches Lodge-Spa de St-Paul-de-Montminy. Le coût d'inscription est de 10$ par personne.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est un milieu fortement lié à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE ce souper-conférence permet de se familiariser et connaitre les enjeux que le milieu de l'agriculture va connaitre dans les prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud mandate M. Yves Laflamme pour la représenter lors du souper-conférence de l'UPA qui se tiendra le 14 mars prochain à St-Paul-de-Montminy aux coûts de 10$.

QUE la Municipalité réserve et paye une carte pour M. Laflamme.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE PIQM-MADA

Nous avons reçu, dans les derniers jours, l'information que le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) procédaient à l'appel de projets 2018 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), et ce, jusqu'au 16 mai 2018.

Ce programme soutient les municipalités engagées dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les personnes aînées et répondant à leurs besoins et attentes. Ils nous encouragent à présenter un projet qui favorisera la participation active de ces personnes et leur plein épanouissement chez elles, au sein de leur communauté.

Ce programme d'aide financière peut, pour une municipalité de moins de 3000 habitants, financer 80% du projet jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000$. Ce n'est pas la première fois que ce programme d'aide est mis en place. Dans le passé, la Municipalité avait présenté le projet de monte personne pour la Maison de la Paroisse qui n'avait malheureusement pas été retenu par manque de documentation.

Nous avons, en ce moment, des plans d'architecte près dans le dossier de l'ascenseur, il ne resterait que quelques démarches à faire pour être en mesure, cette fois, de déposer un projet complet. Parmi les démarches, la Municipalité, doit s'engager par voie de résolution, à payer sa partie des frais de construction et les coûts d'opération liés au projet.

L'installation de ce monte personne, la modification de la rampe d'accès et de l'entrée du bâtiment permet-

traient en autre, aux personnes à mobilités réduites de pouvoir prendre part aux activités telles que la vie active, l'âge d'or, etc, et leur permettrait aussi de pouvoir s'impliquer dans des organismes tels que le comptoir d'entraide, le cercle des fermières, le journal l'Écho, etc. Nul besoin de vous dire que les bénévoles de tous âges et conditions physiques sont les moteurs de la Municipalité et nous devons absolument leur faciliter la tâche.

Est-ce que la Municipalité est encore d'accord avec l'idée d'installer un ascenseur dans la Maison de la Paroisse, et si oui, est-ce qu'elle fait les démarches pour déposer une demande d'aide au programme PIQM-MADA avec les exigences du programme?

CONSIDÉRANT QUE cette installation est réclamée depuis longtemps par les utilisateurs de la Maison de la paroisse;

CONSIDÉRANT QUE des lettres d'appui signées par les différents comités utilisateurs ont été remis au directeur-général ;

CONSIDÉRANT QUE ce genre d'équipement permettrait à la Municipalité d'utiliser presque le plein potentiel de son bâtiment en offrant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a en main les plans d'architecte ainsi qu'une estimation des coûts liés à l'installation d'un monte personne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne pourrait être en mesure de procéder à de tels travaux sans aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE notre projet répond parfaitement au programme d'aide financière PIQM-MADA ;

CONSIDÉRANT QUE si notre demande est acceptée par le ministère de la Famille et le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), un aide financière de 80% jusqu'à concurrence de 100 000$ pourrait nous être versée ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de déposer une demande au programme d'aide PIQM-MADA 2018 pour l'installation d'un monte personne dans la Maison de la Paroisse.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continues de ce dernier ;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Rémi Montminy, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

VENTE POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Le directeur général informe les élus que certains propriétaires accusent beaucoup de retard dans les sommes dues pour les taxes municipales. Certains d'entre eux ont déjà quelques années d'arrérages.
Le directeur remet une copie à jour des taxes impayées aux élus.
Des lettres, des avis et même, des lettres recommandées avec preuve de réception ont été envoyées aux retardataires, mais dans certains cas, nous n'avons malheureusement pas eu de retour.
La MRC nous informe que les documents de vente pour taxes doivent être envoyés au plus tard le 23 mars 2018. Si le dossier se rend en vente, le tout se déroulera le 14 juin 2018 à 10 h. La Municipalité n'est pas obligée d'utiliser la voie que la MRC lui offre, mais après vérification, c'est de loin la moins onéreuse et compliquée pour nous. Bien sûr, il y a des frais pour les traitements de dossier, mais ils sont directement réclamés aux propriétaires visés par les ventes.

Voici la liste des documents dont la MRC a besoin :

- Une copie certifiée conforme du (des) compte(s) de taxes dues;
- Un état de compte des taxes dues incluant les intérêts;
- Une copie de la dernière lettre par courrier recommandé au(x) propriétaire (s) concerné (s) réclamant les taxes municipales dues
- Une copie de la résolution qui mandate le directeur général à soumettre les dossiers de vente à la MRC et qui le mandate aussi à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Donc, à la lumière des informations apportées, est-ce que le Conseil municipal autorise le directeur à procéder aux démarches de vente pour taxes?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre la chance de pouvoir échelonner les paiements de taxes en six (6) versements;

CONSIDÉRANT QUE les retardataires ont reçu plusieurs avis et même, une lettre enregistrée et dans la grande majorité des cas, il n'y a eu aucun retour;

CONSIDÉRANT QUE les payeurs de taxes visés ont plus d'une année de retard dans leurs paiements de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut se permettre d'attendre plus longtemps ;

CONSIDÉRANT QUE pour être ne mesure de se prévaloir du service de recouvrement offert par la MRC, la Municipalité doit déposer les demandes et documents dans les prochains jours ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à faire parvenir tous les documents nécessaires à la MRC de Montmagny pour que le processus de vente pour taxes impayées puise être amorcé.

QUE tous les frais associés soit réclamés aux contrevenants ;

QUE le directeur général soit mandaté pour enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité, ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

INVITATION AU SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL PASCAL-TACHÉ

L'Entraide Pascal-Taché est dans la préparation de son souper annuel, qui aura lieu le samedi 28 avril, à compter de 17h30. L'événement se tiendra à la salle La Vigie de St-Jean-Port-Joli.

Cette année, le souper sera sous le thème, L'Audition pour la vie, prêtons l'oreille. Le coût, pour un couvert, est de 50$. À titre informatif, la Municipalité n'y a envoyé aucun représentant l'année dernière.

Est-ce que le Conseil décide de réserver un ou des couverts pour ce souper-bénéfice?

La Municipalité décide de ne pas y envoyer de représentant, mais invite ses citoyens à y participer en grand nombre.

CORPORATION TOURISTIQUE DE BERTHIER-SUR-MER

La Corporation touristique de Berthier-sur-Mer s'affaire aux préparatifs des fêtes qui se tiendront tout au long de l'Année 2018. Pour être en mesure de mener à bien les activités prévues, ils ont bien sûr besoin de l'appui de partenaires financiers.

C'est pourquoi il demande si Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de devenir partenaire. À titre informatif, dans le passé, c'est une contribution de 50$ qui était accordée.

Est-ce que la Municipalité décide d'appuyer financièrement la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer?

La Municipalité comprend bien la demande de la Corporation touristique de Berthier-sur-Mer mais étant donné que nous devons nous même solliciter des partenaires financiers pour l'organisation de nos évènements, nous ne pouvons malheureusement acquiescer à cette demande.

OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME D'INGÉNIERIE TETRA TECH POUR LES TRAVAUX DE PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS DANS LE PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 1RE AVE, DE LA 1RE RUE EST ET DU BOUCLAGE DE CELLE-CI AVEC LA 2E RUE EST

Notre plan d'intervention d'urgence nous a démontré les secteurs problématiques de nos installations d'eau potable et égouts. Nous devons, pour être en mesure d'utiliser notre part de la taxe d'assise, exécuter les travaux dit urgents qui ont été ciblés par le plan d'intervention.

Les études préliminaires maintenant complétées, nous devons maintenant faire préparer les plans et devis. Comme c'est la firme Tetra Tech qui a chapeauté les travaux d'études, le directeur leur a demandé une offre de service pour les travaux d'élaboration des plans et devis.

Pour la description du terrain, coordination, ingénierie et devis, plans, préparation de la déclaration de conformité au MDDELCC pour le bouclage du réseau d'eau potable, appel d'offres et analyse des soumissions, la firme Tetra Tech QI inc dépose une offre de services professionnels au montant de 15 400$ taxe en sus. Ils sont en

mesure dès maintenant de procéder à la production des plans et devis ce que devrait prendre environ 3 semaines. Des approches vers 2 autres firmes ont été faites, mais la première a répondu au directeur qu'elle n'était pas intéressée puisqu'ils n'avaient pas exécuté les travaux préliminaires et l'autre ne pouvait procéder avant un mois ou deux.

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire préparer les plans dès maintenant puisque nous devons faire les travaux cet été;

CONSIDÉRANT QU'une fois ces plans et devis faits, nous pourrons regrouper plusieurs projets ensemble pour être en mesure d'intéresser de plus gros joueurs et par le fait même, avoir de meilleurs prix;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Tetra Tech QI inc qui a fait et chapoté les études préliminaires dans ce projet et qu'ils connaissent bien nos besoins ;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech QI inc peuvent faire les travaux de préparation des plans et devis en 3 semaines et sont prêt à débuter les travaux dès maintenant;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon de la 1re avenue, 1re rue et bouclage avec la 2e rue au montant de 15 400$ taxes en sus.

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

DEMANDE DE COMMANDITE D'UN DE NOS JEUNES CITOYENS POUR UN VOYAGE HUMANITAIRE EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Un jeune résidant de notre Municipalité, M. Malick Guimont-Boulet va prendre part à un voyage humanitaire organisé par l'école Dina-Bélanger. Ce voyage de 2 semaines en République Dominicaine permettra aux jeunes d'aider la population locale en exécutant des travaux dans les champs, des travaux de construction, etc. Le départ est prévu pour juin 2018.

Bien sûr, un tel projet a un coût et ne pourrait être possible sans financement. Les participants ont fait la cueillette de canettes vides, ils vont organiser un souper méchoui bientôt, un encan de desserts, etc.

Ils demandent aussi la participation financière des entreprises, du public et des municipalités.

Est-ce que St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte d'aider financièrement le projet de voyage humanitaire dont M. Guimont-Boulet fait partie?

La Municipalité reçoit beaucoup de demande d'aide financière mais dans le but d'une saine gestion, elle ne peut malheureusement accepter de donner à tous. Donc, pour la demande de M. Guimont-Boulet, le Conseil décide de ne pas donner mais encourage les citoyens de la Municipalité qui veulent contribuer à le faire. Les intéressés peuvent contacter le bureau municipal pour avoir plus d'information.

ENTRETIEN DES CAPTEURS DES SONDES D'OZONE RÉSIDUEL DANS L'EAU

Les responsables de l'usine d'eau potable doivent, dans les prochaines semaines procéder à l'entretien des sondes d'ozone résiduel dans l'eau. Pour être en mesure de bien exécuter les travaux d'entretien, ils doivent changer les membranes et les o-ring (3) des sondes.

Deux (2) soumissions ont été demandées et en voici les résultats :

Contrôles Laurentides : 730,94$
Emo 3 : 990$ taxe en sus

Des délais de quelques semaines de livraison sont à prévoir des 2 fournisseurs.

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien sur ces équipements doivent être faits très bientôt;

CONSIDÉRANT QUE nous allons devoir changer les membranes et les o-rings lors des travaux d'entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la moins élevée est celle de Contrôles Laurentides;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil municipal décide d'accepter la soumission de Contrôles Laurentides pour la fourniture des membranes et des o-rings au montant de 730,94$ taxes en sus. .

CLUB PATINAGE ARTISTIQUE MONTMAGNY

Le Club de patinage artistique de Montmagny sollicite l'aide financière de la Municipalité pour l'organisation d'une revue annuelle visant à clôturer ses activités de la saison. Le tout servira à en mettre plein la vue aux spectateurs avec des décors, des costumes, etc.

Le plan de commandite offert est :

- Format carte d'affaires 60$
- Quart de page 100$
- Demi-page 175$
- Trois quarts de page 300$
- Page complète 500$

Est-ce que la Municipalité accepte la demande de commandite, et si oui, quel plan choisit-elle?

Encore une fois, la Municipalité doit malheureusement refuser cette demande mais elle encourage par contre l'organisation et ses athlètes à continuer leur beau travail.

SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE LA TROISIÈME RUE OUEST ET DE LA QUATRIÈME RUE OUEST, POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA 1RE AVE ET DE LA 1RE RUE EST AINSI QUE DE L'ASPHALTAGE ET LA MISE EN PLACE DE BORDURE DE RUE SUR LE 2E ET 5E RUE

Comme vous le savez déjà, la Municipalité est présentement en préparation d'ouverture de la deuxième phase du développement domiciliaire. Les travaux de préparation de plans et devis vont bon train et seront près dans les prochains jours à être déposés sur le Système Électronique d'Appel d'Offre (SEAO). Cette démarche est obligatoire lorsque le coût excède 100 000$.

Dans le but d'intéresser le plus d'entrepreneurs possibles et par le fait même, d'avoir de meilleurs prix, la Municipalité aimerait regrouper d'autres projets dans cette offre soit la réfection des installations potables et sanitaires sur un tronçon de la 1re ave et de la 1re rue Est ainsi que l'asphaltage et la mise en place de bordure de rue sur la 2eme rue Ouest et la 5eme rue Ouest. Nous devrions être en mesure d'avoir tous les documents nécessaires dans les prochaines semaines.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obligatoirement aller en appel d'offres sur le SEAO puisque le montant des travaux va excéder 100 000$;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent absolument être exécutés durant l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de regrouper les projets permettra d'attirer de plus gros entrepreneurs, ce qui fera surement diminuer les prix;

CONSIDÉRANT QUE tous les plans et devis vont être prêts dans les prochaines semaines ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme
APPUYÉ par madame Huguette Blais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité autorise le directeur général à regrouper et déposer les projets de construction de la 3e rue et 4e rue Ouest, de réfection d'un tronçon de la 1re avenue, de la 1re rue Est et du bouclage avec la deuxième rue Est, et les travaux d'asphaltage et de chaine de rue sur la 2e rue et 5e rue Ouest, sur le Système d'Appel d'Offre Électronique (SEAO)

REGROUPEMENT DES OMH DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER SUR MER, MONTMAGNY ET CAP ST-IGNACE

Depuis déjà plusieurs mois, des démarches et études sont faites au sujet du regroupement des OMH de St-François-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Montmagny et Cap St-Ignace. Pour être en mesure de bien comprendre ce qu'un tel regroupement aurait comme impact et pour débuter le processus, un Comité Transitoire de Concertation (CTC) a été créé. Le Conseil municipal de l'époque avait mandaté le directeur général pour y siéger.

Le gouvernement provincial souhaite que les regroupements d'offices d'habitation se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés.

Découlant du projet de loi no 83, le regroupement amènera plusieurs avantages autant pour les locataires et demandeurs de logements que pour le réseau des OH lui-même.

Pour être en mesure de mener à bien les démarches déjà bien amorcées et de présenter la documentation officielle au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les Municipalités visées par le regroupe-

ment doivent donner leur accord au regroupement en adoptant une résolution.

Est-ce que la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud donne son accord pour le regroupement des OMH ?

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

NOMMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU NOUVEL OFFICE D'HABITATION DE LA RÉGION DE MONTMAGNY

Comme mentionné au point précédent, les OMH de St-François, Berthier-sur-Mer, Montmagny et Cap St-Ignace se regroupent pour former une seule entité qui se nommera Office d'Habitation de la région de Montmagny.

Maintenant bien avancé dans les démarches, le Comité transitoire de Concertation (CTC) est maintenant prêt à laisser la place au conseil d'administration. Ce conseil va être composé de 9 personnes, dont une qui représentera notre Municipalité. Le représentant choisi peut être un élu, un employé municipal ou un citoyen. À titre informatif, le directeur général avait été mandaté par le Conseil de l'époque pour siéger au CTC.

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Berthier-sur-Mer, Cap Saint-Ignace, Montmagny et Saint-François-de-la-Rivière sud un projet d'entente de regroupement des quatre offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du nouvel Office sera constitué de 9 administrateurs dont un représentant municipal de Saint-François-de-la-Rivière sud;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE De nommer M. Yves Laflamme comme représentant de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière sud au conseil d'administration du nouvel Office d'Habitation de la Région de Montmagny pour un mandat de trois (3) ans.

1. De transmettre copie de la présente résolution à M. Yves Laflamme et à M. Jacques Paradis, directeur de l'Office municipal d'habitation de Montmagny.

DOSSIER DE DESSERTE DU GAZ NATUREL DANS LA RÉGION DE MONTMAGNY.

La région de Montmagny n'est malheureusement pas encore desservie par un réseau de gaz naturel. En plus d'être moins nocif que le mazout lourd et que le propane, le gaz naturel est un levier économique important qui, en plus de permettre aux entreprises déjà bien implantées dans la région d'être plus compétitives, l'arrivée de cette ressource permettrait à la région d'accroître sa capacité d'attirer de nouveaux investissements.

Après les régions de Bellechasse, Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant le tour de notre région de pouvoir compter sur cet outil. Le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny a adopté, le 13 février dernier, une résolution pour faire savoir aux divers ministres impliqués que l'arrivée du gaz naturel est une néces-

sité pour la région.

La MRC demande aux municipalités, d'adopter une résolution similaire pour ensuite la transmettre aux intervenants dans le dossier ce qui donnerait du poids à la demande. Elle invite aussi la population à aller signer la pétition sur internet au : https://fr.surveymonkey.com/rGaznaturel.

CONSIDÉRANT que la région de Montmagny est pénalisée par le fait qu'elle n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel Énergir (anciennement Gaz Métro);

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans une région constitue un levier de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau gazier vers notre région est un instrument de développement qui doit être analysé sur le long terme, et non pas sous l'angle strict de la rentabilité à court terme;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aurait un impact sur le maintien des acquis sur le plan économique, notamment en desservant les entreprises existantes;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny ferait en sorte d'accroître la capacité de la région à attirer de nouveaux investissements;

CONSIDÉRANT que le prolongement du réseau gazier dans la région de Montmagny contribuerait à rendre plus compétitives les entreprises déjà présentes sur le territoire et par le fait même, l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada ont contribué financièrement à l'extension du réseau gazier dans d'autres régions, notamment en palliant à la différence entre les volumes vendus et les coûts du projet, parce qu'ils considéraient qu'il s'agissait d'un instrument de développement essentiel et nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'après les secteurs de Bellechasse, Thetford Mines et du Lac-Saint-Jean, c'est maintenant à notre région de pouvoir compter sur cet outil important de développement économique;

CONSIDÉRANT que l'arrivée du gaz naturel dans la région de Montmagny aura un effet positif sur le bilan environnemental et les émissions de GES des entreprises de la région, en remplaçant le mazout lourd et le propane;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Sandra Proulx
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie dans leurs démarchent la MRC de Montmagny, les industriels et les gens d'affaires de la région afin de convaincre les gouvernements d'investir les sommes nécessaires dans le prolongement du réseau gazier québécois dans le but de desservir la région de Montmagny lequel constitue un pôle de développement industriel important pour l'économie du Québec.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Montmagny, au député de la Côte-du-Sud, M. Norbert Morin, à Mme Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de L'Innovation, à M. Carlos Leitao, ministre des Finances, ainsi qu'au Ministre Pierre Moreau, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

VARIA

SÉCUTITÉ AU COIN DU CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST ET DE LA 1RE AVENUE.

Comme vous le savez déjà, le bureau de poste est dans ces nouveaux locaux depuis déjà quelques semaines. Dès son ouverture, la Municipalité, par souci de sécurité pour ces petits et grands, a décidé de déneiger en tout temps le sentier piétonnier qui relie la 1re Est et le ch St-François Ouest pour éviter que les piétons aient à circuler en arrière des voitures qui vont et viennent au bureau de poste.

Par contre, à l'usage, nous sommes en mesure de constater que ce n'est pas la seule problématique de sécurité qu'apportent ces nouvelles installations. Les voitures qui arrivent de l'est sur le chemin St-Francois O et qui veulent tourner sur la 1re avenue ne voit pas les véhicules qui sortent du stationnement du bureau de poste ce qui augmente de beaucoup les chances d'accidents.

Il faut donc penser à l'installation d'un dispositif comme par exemple des stops, un feu jaune et rouge clignotant, etc. La Municipalité ne peut par contre décider elle-même d'installer de tels dispositifs puisque cette décision relève du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Des demandes leurs ont déjà été déposées pour cette intersection mais, aucune modification n'avait été autorisée.

C'est pour ces raisons que le Conseil municipal désire adopter une résolution pour qu'une demande formelle soit déposée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'ils étudient la possibilité d'installer un dispositif qui augmenterait la sécurité de tous dans ce secteur.

CONSIDÉRANT que le coin 1re avenue et chemin Saint-François Ouest est un secteur de plus en plus achalandé de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que depuis l'installation du bureau de poste sur la 1re avenue, le flot de circulation a considérablement augmenté ;

CONSIDÉRANT que les véhicules qui arrivent de l'Est sur le chemin St-François Ouest, ne sont pas en mesure de voir s'il y a un véhicule qui sort du stationnement du nouveau bureau de poste avant de tourner sur la 1re avenue;

CONSIDÉRANT que l'installation de panneaux d'arrêts obligerait les automobilistes à faire un arrêt complet avant de tourner sur la 1re avenue ce qui leur permettrait de voir si un véhicule fait marche arrière sur la voix publique ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne peut elle-même faire les modifications puisque cette décision revient au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

CONSIDÉRANT que des demandes pour cette intersection ont déjà été déposées mais sans succès;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'agir rapidement avant que des malheureux incidents se produisent;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud dépose une demande formelle au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'ils étudient rapidement la possibilité de mettre des arrêts obligatoires ou autres dispositifs au coin du chemin Saint-François Ouest et de la 1er avenue pour la sécurité des usagers de la route de ce secteur.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée avec une lettre explicative au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi qu'à M. Norbert Morin, député.

CORRESPONDANCE

- Les élus reçoivent la feuille des présences des pompiers et premiers répondants

PÉRIODE DE QUESTIONS

1) Un citoyen fait remarquer, à nouveau, qu'il y a des dépenses à tous les mois pour l'usine de filtration et qu'elle nous coûte vraiment chère? Les dépenses de fonctionnements et d'entretien de l'usine de filtration sont oui très fréquentes et onéreuses mais c'est le prix à payer pour avoir de l'eau potable de qualité.
2) On demande des explications pour le 5 600$ qui a été payé pour la confection des plans pour les projets de modifications aux loisirs? Pour être en mesure de déposer des demandes d'aides financières, nous avons dû faire produire des plans, pour ensuite faire des demandes de soumissions. Ces plans n'obligent en rien la Municipalité à utiliser les services d'un contracteur précis, si acceptation de l'aide, nous devrons obligatoirement retourner en appel d'offre et c'est à ce moment que le choix des fournisseurs seront fait.
3) Un citoyen demande si au point #10, nous parlons d'un ascenseur ou d'un monte personne? C'est un monte personne. Suite à cette réponse, il dit aux élus présents et au public qu'il n'est pas d'accord avec l'installation d'un monte personne au lieu d'un ascenseur pour les raisons suivantes :
   - Un monte personne est beaucoup moins rapide qu'un ascenseur : Nous connaissons déjà cette information mais les utilisateurs seront patients
   - Un monte personne ne peut véhiculer beaucoup de personnes à la fois et les utilisateurs devront attendre : il est certain qu'un monte personne a une moins grande capacité qu'un ascenseur mais pour l'utilisation que nous voulons en faire, cette capacité convient à nos besoins
   - Un monte personne ne peut desservir les quatre (4) étages de l'édifice puisque la réglementation provinciale n'en permet que trois (3) : Effectivement mais pour l'instant, le dernier étage du bâtiment n'accueille pas beaucoup d'utilisateurs et que la réglementation pourrait changer dans les prochaines années selon nos sources. L'installation va par contre pouvoir être modifiée au besoin si la réglementation change et si le besoin s'en fait sentir.
   - Selon cette personne, nous devrions faire installer un ascenseur à l'arrière de la maison de la paroisse

et acheter le terrain adossé à celui de la Municipalité pour y faire un stationnement : Cette idée a déjà été étudiée mais n'a pas été retenu puisqu'un ascenseur donnerait directement dans des locaux et non dans les corridors Aussi, l'idée d'acquérir le terrain situé au nord du bâtiment pour y faire un stationnement n'est pas envisageable puisque plusieurs centaines de chargement de remblaiement seraient nécessaires et que le terrain en question en est un agricole. Aussi, l'installation d'un ascenseur et tout le reste couterait plus du double que l'installation d'un monte personne.

4) Un citoyen se questionne sur la nécessité de l'installation d'un tel dispositif dans la Maison de la Paroisse? Les utilisateurs demandent depuis très longtemps qu'un appareil de ce genre soit installé pour faciliter l'accessibilité aux étages supérieurs pour les personnes avec des problèmes de mobilité. La Municipalité fait aussi partie du MADA (Municipalité amis des ainées) et le comité MADA de la Municipalité nous demande de faire quelque chose dans ce sens. Le directeur général est lui-même en mesure de constater que certaines personnes ont vraiment de la difficulté à monter et descendre les escaliers. Les gens de la vie active, de l'âge d'or, des fermières, du comptoir d'entraide, du journal l'écho, de la société de conservation, Répit-parents, etc, apprécieraient grandement l'arrivée d'un monte personne.
5) On demande avec l'arrivée d'une nouvelle clinique médicale ce que nous ferons avec le bureau du médecin? Rien de coulé dans le béton mais l'idée d'agrandir le bureau municipal demeure une des premières avenues. Les bureaux actuels sont très petits et pas très adaptés pour rencontrer de façons confidentielles des personnes. Dossier à suivre…
6) On demande si les démarches avec Hydro Québec sont faites pour le prolongement de réseaux pour le troisième et quatrième rue pour éviter les problèmes vécus lors de la phase 1? Oui, les démarches sont déjà bien amorcées et le prolongement va être fait et prêt pour l'arrivée des premières constructions.
7) Un citoyen félicite les employés des travaux publics ainsi que les pompiers pour les travaux effectués lors de la journée de tempête du 1er mars dernier. Les félicitations seront acheminées à qui de droit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais
APPUYÉ par madame Chantal Blanchette
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 21h01.

Adopté unanimement

Jean-Yves Gosselin, maire supplément

Rémi Montminy, dir.-gén./sec.-très.

Je, Jean-Yves Gosselin, Pro-Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Logement à louer

À Saint-François, Pavillon Frédéric-Auguste-Oliva, lauréat des prix du patrimoine. Logement de 3½ pièces avec vue panoramique, muni d'un monte-personnes et d'une rampe d'accès. Pour personnes de 50 ans et plus, non-fumeurs, sans animal à 485$ par mois. Admissible au programme HLM, Disponible maintenant. Tél: 418-508-9820.

Renouvelez votre membership

Une des façons d'appuyer votre journal communautaire est de soucrire à son membreship. Les individus deviennent membre en payant une cotsation annuelle de 5$, 25$ pour les organisme et 50$ pour les entreprises. Votre soutient permet au journal d'avoir une vie démocratique. Merci de soutenir votre journal!

Membre organisme

Cercle de fermières
Club FADOQ
Société de conservation du patrimoine
Club de pétanque

Membre individuel

Jeannette Cloutier
Nicole Fortin
Jeannine Forgues
Louis-Joseph Buteau
Lise Caron
Marcel Morin
Nicole Labonté
Rosaire Couture
Lorraine Lamonde
Jean-Yves Lamonde
Mireille Fournier
Serge Allaire
Monique Laliberté
Marie Laflamme
Jacques Boulet
Lucielle Kirouac
Huguette Bouffard
Pierre Cauffopé
Chraistiane Bombardier
Louis-Marie Garant
Jean-Yves Gosselin
Jean Dominique Rousseau
Cécile Rémillard
Albert Proulx
Raynald Laflamme
Sandra Proulx
Chantal Chouinard
Denis Blais
Denis Rémillard
Suzanne Mercier
France St-Hilaire
Simon Morin
Gustave Théberge
Élisabeth Gaudreau
Léo Boucher
Bernard Morin
Patricia Leblanc
Jacques Simard
Étiennette Bélanger
Michel Raby
Denis Laflamme
Marguerite Morin
Ghislaine Théberge
Louisette Gourgues
Gilles Buteau
Ghislaine Robin
Sylvie St-Pierre
Denise Gonthier
Berthe Guimont
Julienne Lamonde
Joachim Lacroix
Denis Boulet
Denise Roy
Jean Corriveau
Bérangère Noël
Wilfrid Marceau
Yvonne Asselin
Rosario Montminy
Lise Blais
Raynald Fiset
Philippe Lamonde
Bernadette Corriveau
Réjean Pellerin
Hélène Garant
Jean-Guy April
Aurèle Gendron
Ernest Lachance
Rose-Anne Goulet
Calixte Laliberté
Micheline Théberge
Jean-Guy St-Pierre

Liste à jour le 25 mars 2018

Ménopause

La ménopause est une étape normale de la vie des femmes, mais pour certaines, cette période est difficile à traverser. Bien comprendre les effets des changements hormonaux et connaître des moyens d'y remédier aide à mieux vivre cette transition.

DE QUOI S'AGIT-IL?

La ménopause est un processus normal du corps, marquant l'arrêt de la fertilité chez la femme. Elle survient à la suite de la diminution graduelle de la production des hormones sexuelles féminines : l'estrogène et la progestérone. On parle de la fin de la ménopause après l'arrêt total des menstruations depuis au moins 12 mois.

La ménopause naturelle a lieu chez la femme vers l'âge de 40 à 60 ans. Certains facteurs peuvent influer sur l'âge auquel elle survient. Par exemple, les femmes qui ont eu des enfants ou qui ont pris des contraceptifs oraux ont tendance à être ménopausées plus tard, alors que celles qui fument le sont plus tôt. Souvent, une femme sera ménopausée au même âge que sa mère l'a été.

Consultez votre professionnel de la santé pour en apprendre davantage.

On est là pour vous !

Proxim
Vincent Lamonde Boulet
542, chemin Saint-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
418 259-7728

Le clé en main pour devenir propriétaire

Construit avec tous les outils et l'accompagnement dont vous avez besoin en habitation.

desjardins.com/maison

Prêt à faire le grand saut?

Voici quelques conseils judicieux qui vous permettront d'entamer avec confiance cette étape importante de votre vie.

1. Soyez bien au fait de votre capacité financière

- Établissez un budget réaliste en tenant compte de toutes les dépenses.
- Recherchez une maison dont la valeur est inférieure à votre capacité maximale d'emprunt. Vous serez ainsi en mesure d'assumer vos paiements, de parer aux imprévus financiers et de maintenir votre qualité de vie actuelle. Vous éviterez aussi bien des soucis financiers.
- Considérez vos projets des prochaines années : enfants, rénovations, achat d'une automobile, voyages, etc.
- Mettez en place une épargne systématique pour parer aux imprévus (réparation, perte d'emploi, etc.).

2. Accumulez de l'épargne et une mise de fonds

- Avant d'acheter une maison, vous devez avoir accumulé une mise de fonds, soit une somme équivalant à un minimum de 5 %[4] du coût d'achat ou de la valeur de la propriété recherchée. Le meilleur moyen d'accumuler votre épargne et votre mise de fonds minimale est l'épargne systématique, par exemple, dans un Compte Ép@rgne à intérêt élevé ou un compte d'épargne CELI.
- Les dons familiaux, vos REER grâce au régime d'accession à la propriété ou RAP (maximum de 50 000 $ par couple), et certains programmes gouvernementaux ou municipaux peuvent aussi contribuer à votre mise de fonds.

3. Prévoyez les frais additionnels et les frais de démarrage

- Épargner pour votre mise de fonds n'est pas tout! Vous devez aussi prévoir une somme équivalant à 3 % à 5 % du prix d'achat de la propriété pour les coûts additionnels comme les frais d'inspection, les frais de notaire, les taxes de vente pour une maison neuve, etc.
- Besoin d'un coup de pouce financier? Demandez à un conseiller de votre caisse si vous pouvez profiter de la Solution de remise en argent pour les frais de démarrage (maximum de 10 000 $).

Pour prendre les bonnes décisions, laissez-vous accompagner par un conseiller de la Caisse Desjardins de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer.

[1]La remise en argent de 1000 $ est en vigueur jusqu'au 30 avril 2018. Offert pour tout nouveau prêt hypothécaire particulier Desjardins. Ne s'applique pas à tout financement entreprise, dont notamment les financements d'immeubles de 5 logements ou plus. Le montant de 1000 $ en argent sera remis au compte opérations lié au prêt hypothécaire. Cette offre peut prendre fin sans préavis. Cette promotion ne peut être jumelée à une autre offre. [2] L'Assurance prêt est offerte par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. [3] L'assurance habitation est offerte par Desjardins Assurances générales inc., manufacturier de produits d'assurance auto, habitation et entreprise. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. [4] La mise de fonds minimale pour les prêts hypothécaires assurés est de 10 % pour la partie d'une habitation qui dépasse 500 000 $ et de 5 % pour la partie inférieure à 500 000 $.

Centre de services de Berthier-sur-Mer
418 259-7795 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-François
418 259-7786 ou 1 866 259-7786

Centre de services de Saint-Pierre-du-Sud
418 248-1927 ou 1 866 259-7786

Desjardins
Caisse de la Rivière du Sud et Berthier-sur-Mer